

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
GRAND NARBONNE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

**ORDRE DU JOUR**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7
1. Remplacement conseiller communautaire Ville de Narbonne – installation de Monsieur Patrick FRANÇOIS	7
2. Installation conseillère suppléante Commune de Moussan	7
3. Modification conseiller communautaire Commune d'Ouveillan	7
4. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2023	7
5. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 03 juillet 2023	8
COMMANDE PUBLIQUE – CONTROLE FINANCIER	8
6. Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de Marchés Publics	8
AFFAIRES JURIDIQUES	8
7. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AIRE DE GRAND PASSAGE – Désignation du site et acquisition des parcelles	8
8. Approbation du nouveau règlement intérieur et de la convention d'occupation de l'aire d'accueil permanente de Cap de Pla	10
9. Redevance d'occupation du domaine public pour des installations radioélectriques sur la commune de Cuxac d'Aude au profit d'INFRACOS	12
10. Approbation du protocole transactionnel avec les sociétés ETANDEX et le cabinet d'étude GAXIEU concernant les désordres affectant le réservoir d'eau potable de Cuxac d'Aude	12
11. Approbation de servitudes amiables pour les parcelles situées sur le tracé du futur réseau humide reliant les commune d'Argeliers et de Mirepeisset à la nouvelle STEP intercommunale	13
12. Conventions de prestation de services mutualisés avec les Villes de Narbonne et de Leucate en matière d'accompagnement dans le déploiement du dispositif de recueil dématérialisé des autorisations d'urbanisme	13
FINANCES	14
13. Budget Principal : décision modificative n°2	14
14. Budget Annexe Espace de Liberté : décision modificative n°1	14
15. Budget Annexe Environnement : décision modificative n°1	15
16. Budget Annexe Pompes Funèbres : décision modificative n°1	15
	1

17. Budget Annexe Transport : décision modificative n°1	15
18. Budget Annexe Eau : décision modificative n°2	16
19. Budget Annexe Assainissement : décision modificative n°2	16
20. Budget Annexe Zones d'Activités : décision modificative n°1	16
21. Actualisation des Autorisations de Programme - Autorisations d'Engagement	16
RESSOURCES HUMAINES	17
22. Mise à jour du tableau des effectifs	17
23. Modification des grilles de rémunération du personnel de la Régie des Pompes Funèbres	18
24. Avenant à la convention portant création du service commun Direction Générale Mutualisée	18
25. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Aude	19
MUTUALISATION	19
26. Conventionnement avec la Ville de Narbonne pour l'étude d'une offre de service d'archivage électronique mutualisée	19
27. Convention relative à la mise en place d'un appui technique de contrôle, d'accompagnement, de vérification et de certification de bases adresses locales	21

## **INNOVATION – ECONOMIE, ATTRACTIVITE ET STRATEGIES TERRITORIALES** 22

TOURISME	22
28. Renouvellement de la demande de classement en catégorie I de l'Office de Tourisme de la Côte du Midi	22
FONDS EUROPEENS	24
29. Règlement d'interventions financières du Grand Narbonne en co-financement des projets dans le cadre du dispositif du Groupe d'Action Locale LEADER Via Domitia 2023-2027 – « Accompagner les transitions écologiques et sociales du territoire par les nouvelles pratiques et la collaboration »	24
30. Règlement d'interventions financières du Grand Narbonne en co-financement des projets dans le cadre du dispositif du Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture GALPA Etangs Mer Aude 2021-2027 - « Combiner performance économique et performance environnementale des activités halieutiques »	26
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	27
31. ZA LA PEYRELADE ARMISSAN – Approbation d'un protocole d'accord transactionnel pour la résolution amiable de la vente du lot 12 à la société NEXUS IMMO	27



32. ZA LA PEYRELADE ARMISSAN – approbation d’un protocole d’accord transactionnel entre le Grand Narbonne, la SCI JGLM et la SCI ORIGINES pour la cession du bien inachevé construit sur le lot 16	27
33. ZAC DU MOURASTEL ST MARCEL SUR AUDE – Bilan de la concertation publique préalable et approbation du dossier de création de ZAC	28
34. CONCESSIONS D’AMENAGEMENT – Constitution de la commission des concessions d’aménagement	29
35. ZAC DU MOURASTEL ST MARCEL SUR AUDE – Lancement d’une consultation pour la désignation d’un aménageur	29
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30
36. Parc des expositions – Reprise en régie de l’exploitation du parc des expositions – Délibération de principe.	30
37. Parc des expositions – Reprise en régie de l’exploitation du parc des expositions – Organisation de la gestion en régie, budget et conseil d’exploitation	30
<b><u>CYCLE DE L’EAU – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS</u></b>	<b>32</b>
CYCLE DE L’EAU	32
38. GEMAPI - Modification des représentants – Syndicat des bassins versants des Corbières Maritimes	32
39. Convention d’Occupation « Traversées » SNCF Réseau – Réseaux station d’épuration Argeliers – Mirepeïsset	33
40. Convention de partenariat avec Hyd’Occ dans le cadre de l’appel à projet Ec’Eau, pour le projet de production d’hydrogène décarboné à partir des eaux usées traitées de la station d’épuration de Port la Nouvelle	33
41. Avenant n°1 à la convention de vente d’eau usée traitée pour l’irrigation de vignes, à partir de la station d’épuration de Narbonne Plage	34
POLITIQUE DES DECHETS	34
42. Convention d’accès aux déchèteries intercommunales de Bizanet, Raissac d’Aude et Mirepeïsset	34
<b><u>TRANSPORTS - PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT</u></b>	<b>35</b>
TRANSPORTS	35
43. Rapport annuel 2022 du délégataire Kéolis – DSP Citibus	35
44. Avenant n°15 Délégation de Service Public CITIBU	37
45. Choix du mode de gestion pour le futur renouvellement de la DSP Citibus	38

INTERMODALITE	50
46. Approbation des conventions relatives au projet de Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan	50
47. Offre de concours pour la réalisation du pôle d'échanges de Montredon des Corbières	51
48. Approbation du Plan Des Mobilités Actives du Grand Narbonne	52
POLITIQUE FONCIERE	53
49. Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et la commune de Marcorignan pour le secteur "Centre ancien" 2023-2028	54



---

**Présidence de M. Henri MARTIN**  
**1<sup>er</sup> Vice-Président**

Le jeudi 21 septembre 2023 à 9h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de Me Didier MOULY, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

*(M. le Président procède à l'appel nominal.)*

**Conseillers titulaires présents** : ALAUX Sylvie, ALDEBERT Didier, ALVAREZ Jean-Michel, BANOS Éric, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, BESTUE Brigitte, BORSNAK Philippe, BREHON Bruno, CALMON Julien, CESAR Jean-Paul, CHING Monique (à partir du point 7), CLERGUE Guy, COMBES Georges, DARAUD Jean-François, DAUZATS Christine, DEBLED Serge, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, FAURAN Jean-Paul, GERMA Alain, GUENFICI Alexandre, HERNANDEZ Joël (jusqu'au point 45), JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, JULES Jean-Claude, LACOMBE Gérard (représentant Mme NAVARRO, jusqu'au point 45), LAPALU Christian, LENOIR Alexia (à partir du point 7), LETEISSIER Gérard (représentant DUPONT Myrienne), LUCIEN Gérard, MAILLARD Sylvain, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, NUNEZ Frédéric, PAIRO Jacques, PARRA Éric, PY Michel (jusqu'au point 42), RAPINAT Évelyne (jusqu'au point 44), RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, ROCHER Édouard, SEGUI Jeanne-Maryse, TEXIER Bruno, TUBAU Marcel, VERGNES Magali, VIALADE Alain et VITASSE Florence.

**Conseillers représentés** : ABED Yamina (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), AMBROSINO Jean-Marc (procuration à MARTIN Henri), BESSE Jean-Baptiste (procuration à LENOIR Alexia à partir du point 7), BOUISSET Cyrielle (procuration à BELART Xavier), BOUSQUET Didier (procuration à LAPALU Christian), CHARPENTIER Christine (procuration à MONTAGNIER André-Luc), COUSIN Sylvie (procuration à PARRA Éric), FRANÇOIS Patrick (procuration à VERGNES Magali), HERNANDEZ Joël (procuration à DEVIC Bernard à partir du point 47), KAISER Stéphanie (procuration à MOULY Didier), LACOMBE Gérard (procuration à ALDEBERT Didier à partir du point 46), PECH Olivier (procuration à ROCHER Edouard), PENET Yves (procuration à ALAUX Sylvie), PINET Marie-Christine (procuration à VITASSE Florence), PY Michel (procuration à CHING Monique à partir du point 43), RAPINAT Évelyne (procuration à MALQUIER Bertrand à partir du point 45), SAINTE-CLUQUE Nicolas (procuration à BREHON Bruno) et VICO Alain (procuration à BELLOTTI-LASCOMBES Emma).

**Conseillers absents/excusés** : BASTIE Yves, BESSE Jean-Baptiste (jusqu'au point 6), BOUTIE Catherine, CASTAN Luc, CHING Monique (jusqu'au point 6), FAGES Gilles, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël (point 46), HUYNH-VAN Nathalie, LENOIR Alexia (jusqu'au point 6), PAVAN Gaëlle, RUDENT Yann, THIVENT Viviane et TIXIER Sandrine.

*(Alain VIALADE est désigné secrétaire de séance.)*

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h30.)*

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et Messieurs, bonjour. On prend place.

Bonjour à chacun d'entre vous, merci d'avoir accepté la modification de l'horaire du Conseil Communautaire et de le porter à 9h30 plutôt que 18h30. Merci de votre gentillesse à cet égard. D'une part, dans le cadre de l'organisation, l'ensemble des Maires font beaucoup de Conseil municipaux le matin et ensuite, dans l'organisation personnelle, cela m'arrange et c'est pour cela que je me suis permis de le proposer. Nous allons faire l'appel nominatif.

Avec Xavier BELART et Mme BASTIÉ, nous étions hier à la cave coopérative d'Ouveillan pour représenter les intérêts du Grand Narbonne dans le cadre des vendanges de cette année.

Fabienne MARTINAGE a posé une jolie première pierre pour l'agrandissement du funérarium.

M. Alain VIALADE sort avec une majorité renforcée du Conseil municipal de Bizanet d'hier soir.

Dans l'appel, vous avez entendu que nous avons appelé M. Patrick FRANÇOIS. Nous allons vous en parler dans un instant. Pour l'instant, si vous me le permettez, après cet appel nominal et la vérification du quorum, je vous propose de désigner M. Alain VIALADE comme secrétaire de séance. Y a-t-il une opposition ? Il sera secrétaire de séance.



## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Rapporteur : Didier MOULY

### **1. Remplacement conseiller communautaire Ville de Narbonne – installation de Monsieur Patrick FRANÇOIS**

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez pris connaissance de la démission de Mme PALMADE-GIMENEZ laquelle a entraîné une succession en cascade. Aux élections municipales, ce n'est pas le même rôle qu'aux élections communautaires. Initialement, on avait dit qu'il fallait une femme par une femme, ce qui n'était pas possible sur cette liste. Les textes ont été vérifiés par Mme la Directrice et elle a précisé qu'effectivement c'est le suivant de la liste qui peut venir. Nous installons aujourd'hui la venue de M. Patrick FRANÇOIS au Conseil Communautaire en remplacement de Mme PALMADE-GIMENEZ. Y a-t-il des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, il n'y a pas de vote, nous ne faisons que l'installer.

### **2. Installation conseillère suppléante Commune de Moussan**

**M. LE PRESIDENT** : En l'espèce, Mme Valérie LAGUIERCE avait été élue conseillère et nous procédons à son remplacement compte tenu de son décès. C'est Mme SARDA qui va la remplacer. Elle ne siège pas puisque c'est Jean-Marie MONIE qui siège pour la commune de Moussan. Elle ne sera que suppléante. Il n'y a pas de vote. Y a-t-il des observations ? Adoptée.

### **3. Modification conseiller communautaire Commune d'Ouveillan**

**M. LE PRESIDENT** : M. Jean-Paul CHALULEAU a démissionné et au sein de son Conseil municipal – qui sera renouvelé, je crois, le 19 novembre par voie d'élection – le Docteur BESTUÉ est désigné comme représentant de la commune d'Ouveillan et qui prend la place de conseillère communautaire, nous l'installons aussi aujourd'hui. Merci, Docteur. Il n'y a pas de vote.

### **4. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2023**

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des observations sur ce compte-rendu du Conseil Communautaire ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité



**5. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 3 juillet 2023**

**M. LE PRESIDENT** : La plupart des présents étaient présents à ce Bureau Communautaire. Y a-t-il des observations sur ce compte-rendu du Bureau Communautaire du 3 juillet 2023 ? Il n'y a pas de vote, on en prend acte.

Le Conseil prend acte

**COMMANDE PUBLIQUE – CONTRÔLE FINANCIER**

Rapporteur : Henri MARTIN

**6. Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de Marchés Publics**

**Henri MARTIN** : Je suis à votre disposition, s'il y a des questions particulières.

*(Arrivée de Monique CHING à 9h42.)*

**M. LE PRESIDENT** : Il n'y a pas de vote, on prend acte.

Le Conseil prend acte

**AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Alain VIALADE

**7. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AIRE DE GRAND PASSAGE – Désignation du site et acquisition des parcelles**

**Alain VIALADE** : Merci, Monsieur le Président. Le projet de nouvelle aire de grand passage du Pont des Charrettes, voté en septembre 2022, n'ayant pas pu être réalisé, il nous est proposé aujourd'hui de désigner un nouveau site et d'acquérir les parcelles sur lesquelles sera réalisée, pour l'été 2024, l'aire de grand passage du Grand Narbonne, en remplacement de celle de La Palme. Ce nouveau site est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Narbonne et jouxte le siège de la Protection civile, anciennement siège ces cars Michaud le long de la RD 6113. L'État, en la personne du sous-préfet de Narbonne, comme les représentants des Gens du voyage ont validé ce site que nous avons visité ensemble en mars dernier.

Un courrier l'a confirmé le 5 juin 2023 dans lequel le sous-préfet précisait également que le Conseil Départemental ne voyait aucun obstacle à la réalisation des aménagements nécessaires à l'accès du site depuis la RD 6113 et attendait la transmission du dossier d'un niveau « avant-projet » pour donner sa validation définitive.

La nouvelle aire aura une superficie d'environ 4 ha et pourra accueillir 144 emplacements de 100 m<sup>2</sup> avec une zone libre centrale de 900 m<sup>2</sup> permettant d'installer un chapiteau. Le terrain sera enherbé et des plantations d'arbres sont prévues pour favoriser l'insertion paysagère de cette aire. La RD 6113 fera l'objet d'aménagements pour permettre l'accès, une plateforme de retournement sera prévue pour les usagers et les services techniques. Une dalle en béton sera coulée pour accueillir les bacs d'ordures ménagères et permettre les vidanges des véhicules. Un portail d'accès sera installé avec des candélabres et panneau d'affichage à l'entrée du site. Une voirie de desserte des différentes zones intérieures est prévue tout comme des aménagements de défense incendie et plusieurs points de distribution d'eau potable et d'électricité.

*(Arrivée Alexia LENOIR à 9h44.)*

Le coût total de la réalisation de cette aire (acquisition des parcelles et travaux compris) est évalué à environ 1,6 M€. Cette aire de grand passage sera plus adaptée que celle de La Palme qui fut choisie et réalisée par défaut. Loin de la ville centre, peu adaptée aux usages, elle convenait peu – contrairement au projet présenté aujourd'hui – aux usages des Gens du voyage qui ne l'ont pas utilisée.

Le Président du Grand Narbonne nous propose donc aujourd'hui une nouvelle solution pour apaiser la situation que connaissent nos communes depuis de nombreuses années et qui s'était aggravée depuis 2022 lorsque l'aire de La Palme était devenue non réglementaire. Il est proposé au Conseil d'approuver la désignation de ce nouveau site et l'acquisition des parcelles qui permettront la réalisation de cette nouvelle aire de grand passage.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Alain. Y a-t-il des interventions ?

**Jean-Marc JANSANA** : Je vous remercie. Merci, Alain, pour la présentation. Juste pour préciser que cette délibération porte aussi sur l'achat d'une parcelle cadastrée (AR59) qui est une zone agricole de Montredon-des-Corbières. La municipalité trouve d'hommage qu'il y ait une valorisation foncière à hauteur de 7 € de ces 1 345 m<sup>2</sup> parce qu'ils ont tendance à faire augmenter le prix du foncier agricole et de lutter contre l'installation de jeunes agriculteurs notamment. C'est la raison pour laquelle nous avons signé une convention avec la SAFER avec le logiciel Vigifoncier qui permet à la municipalité d'être informée de toute transaction sur sa commune de terres agricoles et de lutter contre cette dérive des tarifs. Pour ma part, au titre de la commune de Montredon, je vais voter contre



cette délibération. Lors de la déclaration auprès du notaire, nous activerons la préemption de la SAFER pour les 1 345 m<sup>2</sup> qui, apparemment, d'après ce que vous dites, ne font pas partie de l'aire, mais qui seront quand même intégrés dans cette délibération. C'est la raison pour laquelle je vote contre. C'est la touche n° 2, pour avis.

**Alain VIALADE** : Juste une petite précision. Concernant la SAFER, dans la commune de Bizanet on reçoit effectivement toutes les transactions faites à titre informatif, on ne peut pas bloquer un projet soumis à la DSP. À mon niveau, c'est comme cela.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Bruno BREHON** : Merci. Juste pour information supplémentaire, on est bien sur une parcelle qui sera occupée à l'avenir par la future ligne LGV ? On est bien d'accord. Donc on investit 1,6 M€ pour une structure qui ne sera pas pérenne à cet endroit.

**M. LE PRESIDENT** : Cela a une moyenne de vie de 10 à 15 ans. La SNCF achètera au prix des domaines l'ensemble des terres concernées par son implantation. Elle est d'accord sur la modalité juridique qui a été présentée. C'est un engagement de la part du Grand Narbonne vis-à-vis de la SNCF. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 54 votes pour, 2 votes contre et 11 abstentions

#### 8. Approbation du nouveau règlement intérieur et de la convention d'occupation de l'aire d'accueil permanente de Cap de Pla

**Alain VIALADE** : Merci, Monsieur le Président. Je vais exposer le contexte. Le Grand Narbonne est compétent en matière de création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et terrains familiaux locatifs des Gens du voyage. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Aude de 2019-2024 prévoit pour le Grand Narbonne une aire d'accueil permanente située à Cap de Pla, sur la commune de Narbonne ; une aire de grand passage qui avait été installée à titre provisoire aux cabanes de La Palme et qui va être aménagée, en tenant compte des nouvelles exigences réglementaires, sur un nouveau terrain.

Jusqu'à présent, la gestion de ces aires – qui consistait à : accueillir les voyageurs ; recueillir les documents obligatoires (pièce d'identité, carte grise, etc.) ; encaisser les redevances d'occupation et les consommations de fluides ; assurer l'entretien courant ; mener un projet social visant notamment à favoriser la scolarisation des enfants ; faire respecter le règlement intérieur – était confiée à des délégués.



Dans le cadre d'une convention, l'exploitation se fait aux risques et périls du délégataire. Récemment, des évolutions imprévisibles (dégradations commises, évolution non maîtrisée du tarif des fluides, etc.) ont conduit un nombre croissant de sociétés spécialisées dans cette gestion (peu nombreuses en France) à répondre uniquement à des marchés de prestation de service et non plus des concessions.

L'actuelle DSP du Grand Narbonne s'achève le 28 février 2024. Il est envisagé, pour s'assurer de recueillir des candidatures, de lancer un marché de prestation de service en lieu et place du renouvellement de la DSP. La gestion en régie a été exclue du fait des contraintes importantes 24h/24h et 7j/7 et notamment l'été durant les grands passages où les arrivées et départs ont majoritairement lieu les week-ends. De plus, il est nécessaire d'avoir du personnel formé aux problématiques spécifiques rencontrées par les Gens du voyage et aux techniques de médiation.

Le nouveau marché de prestation est l'occasion de mettre à jour le règlement intérieur et la convention d'occupation. Le nouveau règlement intérieur et la convention d'occupation pour l'aire de Cap de Pla sont actualisés pour reprendre les termes des modèles types prévus par le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux Gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Le règlement intérieur inclut l'ensemble des dérogations à la durée de séjour maximale précédemment validée par le Conseil Communautaire et destinée à favoriser la scolarisation des enfants et l'activité professionnelle des voyageurs. Les tarifs, quant à eux, demeurent inchangés.

Le règlement intérieur et la convention d'occupation pour une aire de grand passage ont également fait l'objet de publication de documents types. Ils seront proposés à l'approbation du Conseil lors de la mise en fonction de la nouvelle aire. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le nouveau règlement intérieur et la nouvelle convention type d'occupation temporaire de l'aire d'accueil permanente des Gens du voyage ; de préciser que ces documents sont inclus dans le dossier de consultation pour le marché de prestation de service des aires d'accueil du Grand Narbonne et enfin d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 66 votes pour et 1 abstention

**M. LE PRESIDENT** : Je voudrais profiter de cette deuxième délibération concernant l'aire d'accueil de grand passage pour remercier M. RICHER de tout le travail qu'il a fait durant

tout cet été pour arriver à apaiser les tensions avec des communes pour rédiger ce nouveau règlement intérieur et surtout pour préparer cette nouvelle aire de grand passage. Merci, M.RICHER.

Rapporteur : Didier MOULY

**9. Redevance d'occupation du domaine public pour des installations radioélectriques sur la commune de Cuxac d'Aude au profit d'INFRACOS**

**M. LE PRESIDENT** : Vous savez que maintenant ils essaient de regrouper les télécommunications et de faire avec un seul émetteur pour servir plusieurs diffuseurs. C'est ce qui se passe à Cuxac d'Aude. En fonction des nouvelles dispositions, nous vous proposons de réactualiser la redevance. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Rapporteur : Michel JAMMES

**10. Approbation du protocole transactionnel avec les sociétés ETANDEX et le cabinet d'étude GAXIEU concernant les désordres affectant le réservoir d'eau potable de Cuxac d'Aude**

**Michel JAMMES** : Merci, Monsieur le Président. Je salue votre retour, au passage. Une délibération qui concerne un protocole d'accord transactionnel pour le réservoir d'eau potable de la commune de Cuxac d'Aude où, en 2017, un marché de travaux avait été conclu avec une société pour l'étanchéité de la toiture et de la cuve ainsi que certaines réalisations, mais également une maîtrise d'œuvre confiée au cabinet GAXIEU. En 2019, de fortes intempéries, des infiltrations dues à un défaut d'étanchéité, compromettaient la destination de ce bien. La justice administrative a été saisie, un expert a été nommé qui a retenu la responsabilité de l'entreprise et du bureau d'études. Vous avez dans la délibération le montant des préjudices subis par le Grand Narbonne. Après discussion, il est proposé un accord transactionnel, négocié avec chacune des deux entreprises ce qui nous permettra d'obtenir réparation. En contrepartie, nous renoncerons à exercer toute action en rapport avec cet incident. L'accord porte avec la société ETANDEX pour 11 972 € et GAXIEU pour 1 757 €.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité



### 11. **Approbation de servitudes amiables pour les parcelles situées sur le tracé du futur réseau humide reliant les communes d'Argeliers et de Mirepeisset à la nouvelle STEP intercommunale**

**Michel JAMMES** : Il y a quelques semaines, nous avons déposé la première pierre de la nouvelle station d'épuration d'Argeliers et Mirepeisset. Pour installer les conduites, nous avons besoin d'avoir l'accord de certains propriétaires et de créer des servitudes. Une première approche, en 2020, n'avait pas abouti et nous avons délibéré en Conseil Communautaire pour lancer une procédure de servitude d'utilité publique. Une nouvelle discussion avec les propriétaires concernés, suite à une confirmation exacte des tracés, nous permet l'obtention des accords des propriétaires. Il vous est demandé de supprimer la délibération qui lançait la procédure de servitude d'utilité publique et d'approuver la constitution de ces servitudes sur ces parcelles.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. Quelque chose doit bloquer, cela clignote « rouge ».

*(M. le Président demande l'intervention de la technique.)*

*(Suite à un problème technique, il est procédé à un vote à main levée.)*

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Rapporteur : Jean-Louis RIO

### 12. **Conventions de prestation de services mutualisés avec les Villes de Narbonne et de Leucate en matière d'accompagnement dans le déploiement du dispositif de recueil dématérialisé des autorisations d'urbanisme**

**Jean-Louis RIO** : Merci, Monsieur le Président. Ravi également de vous revoir parmi nous. Il s'agit d'un dispositif introduit par la loi Elan du 23 novembre 2018 qui permet notamment de disposer d'un dispositif de recueil dématérialisé des autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre de sa mission d'assistance aux communes dans les instructions d'autorisations et d'actes d'urbanisme, le Grand Narbonne peut assurer les prestations prévues. Dans ce cadre, les Villes de Narbonne et Leucate ont souhaité être accompagnées dans ce déploiement. Il s'agit de deux conventions – jointes à la présente délibération – qui représentent : pour la Ville de Leucate la somme de 2 590 € et pour la Ville de Narbonne 9 870 €. Cela correspond à la quote-part de ces deux Villes par rapport



à l'intégralité de la mission prise par le Grand Narbonne avec toutes les autres communes qui ont adhéré à ce principe.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. Michel JAMMES s'est absenté.

Le Conseil approuve cette délibération par 66 votes pour et 1 abstention

**M. LE PRESIDENT** : Je tiens à préciser que ce Conseil Communautaire devait avoir plus de 70 dossiers. Une réunion avec les directeurs a eu lieu pour enlever une vingtaine de dossiers. Nous arrivons aujourd'hui à 50 dossiers, ce qui est déjà pas mal. M. Henri MARTIN et moi-même avons accepté les délibérations de Mme DURAND parce que le problème avec Mme la Directrice des finances est de caler tout avant le mois de décembre. Viviane, vous avez la parole pour commencer cette longue liste de Budgets.

## **FINANCES**

Rapporteur : Viviane DURAND

### **13. Budget Principal : décision modificative n° 2**

**Viviane DURAND** : Merci, mais elle est réduite. Aujourd'hui, nous avons 8 décisions modificatives qui vont permettre d'ajuster la prévision budgétaire dans les Budgets concernés. La première concerne le Budget Principal, il s'agit d'ajuster les crédits des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement entre le PIG 2 et le PIG 3 pour un changement de chapitre au sein de l'Autorisation de Programme de la réhabilitation de la Médiathèque ; pour la création de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement des pistes cyclables et pour constater des dépenses non prévues au Budget.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **14. Budget Annexe Espace de Liberté : décision modificative n° 1**

**Viviane DURAND** : La décision modificative fait suite au travail d'apurement de l'actif en fonctionnement aux chapitres 42 et 23 et, en investissement, aux chapitres 040 et 021.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

#### 15. Budget Annexe Environnement : décision modificative n° 1

**Viviane DURAND** : La décision modificative permet en fonctionnement, sur le chapitre 011, de reprendre des provisions et de constater l'augmentation du coût d'entretien des véhicules et, en investissement, de constater budgétairement des cessions d'immobilisations.

**M. LE PRESIDENT** : On vote. Si vous voulez intervenir sur une délibération vous le dites.  
M. ROCHER vient de sortir.

Le Conseil approuve cette délibération par 65 votes pour et 2 abstentions

#### 16. Budget Annexe Pompes Funèbres : décision modificative n° 1

**Viviane DURAND** : La décision modificative permet d'ajuster des crédits en fonctionnement pour des prestations de service et des admissions en non-valeur et, en investissement, pour le site Internet dédié.

**M. LE PRESIDENT** : On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 65 votes pour et 2 abstentions

#### 17. Budget Annexe Transport : décision modificative n° 1

**Viviane DURAND** : La décision modificative permet d'ajuster en fonctionnement, sur le chapitre 011, la prévision budgétaire pour constater le prolongement de la ligne 12 vers l'Hôpital Privé du Grand Narbonne ; sur le chapitre 012, d'ajuster la prévision à la suite de l'augmentation du point d'indice et, en investissement, de constater l'offre de concours d'ELSAN pour le prolongement de la ligne 12.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 65 votes pour et 2 abstentions

**18. Budget Annexe Eau : décision modificative n° 2**

**Viviane DURAND** : La décision modificative proposée sur le Budget Eau permet de régulariser les admissions en non-valeur 2023 sur le chapitre 11, en fonctionnement, et sur le chapitre 012, d'ajuster la prévision à la suite de l'augmentation du point d'indice.

**M. LE PRESIDENT** : On vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 65 votes pour et 2 abstentions

**19. Budget Annexe Assainissement : décision modificative n° 2**

**Viviane DURAND** : La décision modificative proposée au Budget Assainissement permet, en fonctionnement, d'ajuster la prévision des admissions en non-valeur au chapitre 65 et d'ajuster la prévision au chapitre 012 suite à la revalorisation du point d'indice. Il est également prévu une modification du chapitre 011 pour régulariser une dépense d'un cabinet d'optimisation fiscale ainsi qu'une modification du virement à la section d'investissement. En investissement, elle permet d'ajuster la prévision du chapitre 23 au regard de l'exécution budgétaire.

**M. LE PRESIDENT** : On vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**20. Budget Annexe Zones d'Activités : décision modificative n° 1**

**Viviane DURAND** : La décision modificative de ce budget permet le remboursement des avances des marchés « opérations d'ordre » en investissement, au chapitre 041.

**M. LE PRESIDENT** : On vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**21. Actualisation des Autorisations de Programme - Autorisations d'Engagement**

**Viviane DURAND** : Ce rapport concerne l'actualisation des AP/CP et AE/CP. Il ne s'agit en aucun cas de modifier les montants des Autorisations de Programme ou d'Engagement simplement de modifier les montants de l'année. Ainsi, sur le tableau récapitulatif, 4 modifications sont mentionnées sur les 30 inscrites. Il s'agit, pour 4 Autorisations de Programme, d'une modification de Crédit de Paiement : le PIG 2



+40 000 € ; le PIG 3 +324 000 € ; « Action Cœur de Ville » -50 000 € ; logement social - 31 000 €. S'y ajoute une création pour les pistes cyclables de 12 M€, sur 7 ans, avec 60 000 € prévus pour 2023.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. On vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons faire une pause de quelques minutes, le temps de changer le câble de l'ordinateur de Mme la Directrice.

*(La séance suspendue à 10h07 est reprise à 10h16.)*

**M. LE PRESIDENT** : On reprend le cours du Conseil Communautaire.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Sylvie ALAUX

### **22. Mise à jour du tableau des effectifs**

**Sylvie ALAUX** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une actualisation du tableau des effectifs de la collectivité. 3 postes à temps complet seraient créés qui répondent aux besoins immédiats des services : un poste de Chargé de mission géomatique qui est en lien avec la délibération que rapportera de M. Joël HERNANDEZ et qui concerne la convention formalisant l'accompagnement technique de la Direction géomatique du Grand Narbonne à la certification des bases « adresses locales des communes du Grand Narbonne » ; un poste d'Assistant opérationnel du parc privé, poste créé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Grand Narbonne et de la convention votée par le Conseil en décembre 2022 ; un poste d'Instructeur des autorisations du droit des sols afin de renforcer les équipes et permettre de répondre aux objectifs du service commun.

Par ailleurs, 9 postes feraient l'objet d'une modification afin d'accompagner les mobilités au sein de l'Agglomération, l'évolution de carrière des agents telle que les changements de grade ou nominations suite à concours. Le Comité Social Territorial du 20 septembre a émis un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **23. Modification des grilles de rémunération du personnel de la Régie des Pompes Funèbres**

**Sylvie ALAUX** : Il s'agit de la modification des grilles du personnel de la Régie des Pompes Funèbres. Les agents affectés à cette Régie disposent de statuts différents nécessitant un travail d'harmonisation périodique des règles applicables en matière de ressources humaines afin d'assurer une cohérence de gestion parmi le personnel de la collectivité tout en respectant la particularité de chaque statut. En effet, les effectifs de la Régie des Pompes Funèbres sont des effectifs de droit privé qui constituent la majorité des agents. Compte tenu des dernières évolutions salariales intervenues dans la fonction publique territoriale, dont l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, il nous a paru cohérent et équitable de revaloriser la grille de rémunération des agents de la Régie des Pompes Funèbres. La grille revalorisée a été jointe à la présente délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **24. Avenant à la convention portant création du service commun Direction Générale Mutualisée**

**Sylvie ALAUX** : Par délibération en date du 22 mai et conformément à la délibération en date du 8 juin du Conseil municipal de la Ville de Narbonne, le Grand Narbonne s'est doté d'un service commun dénommé Direction Générale des Services Mutualisés. La convention portant création du service commun fixe notamment les dispositions organisationnelles, matérielles et financières de ce dernier et les engagements réciproques de la Ville de Narbonne et du Grand Narbonne en la matière. L'avenant présenté précise les conditions matérielles et financières en matière de biens matériels à savoir les véhicules affectés au service commun avec un partage des dépenses liées à ces véhicules. C'est un oubli que nous avons fait lors de la délibération du mois de mai. Il est convenu entre les deux parties que la charge financière respective pour chacun des véhicules reste à la charge de son propriétaire sans refacturation respective. Ainsi les dispositions prévues à l'article 4 de la convention initiale « conditions financières et modalités de remboursement » restent inchangées.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité



## **25. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Aude**

**Sylvie ALAUX** : À ce jour, la surveillance médicale des agents du Grand Narbonne est assurée par le service interentreprises de santé au travail de Narbonne. Or, les spécificités réglementaires liées au statut de la fonction publique nécessitent un niveau d'expertise exigeant et ne sont plus compatibles avec celles applicables aux salariés du privé. Suite à plusieurs échanges et discussion entre le Grand Narbonne et le Centre de gestion de l'Aude, il est apparu opportun pour la collectivité de pouvoir bénéficiaire d'un service pluridisciplinaire de santé mieux adapté à la réglementation et présentant une meilleure connaissance des métiers de la fonction publique.

Par ailleurs, le service de la médecine du travail du Centre de gestion de l'Aude dispose d'une antenne à IN'ESS qui permet d'accueillir les agents du Grand Narbonne. Il vous est donc proposé d'adhérer à ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sachant que le Comité Social Technique a donné un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 20 septembre. La convention présentée en annexe fixe les modalités d'organisation du service, la gestion des dossiers médicaux dans le respect, bien sûr, du secret professionnel et dans un cadre sécurisé de gestion des données.

**M. LE PRESIDENT** : Excusez-moi d'avoir parlé pendant que vous parliez. Je voulais dire – je posais la question au Directeur Général – que le service est à droite à IN'ESS et on va mettre encore une partie des locaux à disposition pour qu'il s'y fasse une plus grande salle de réception. Le Grand Narbonne travaille avec eux puisqu'ils ont aussi accueilli d'autres collectivités sur Narbonne pour pouvoir gérer ce service. Y a-t-il des interventions ? On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **MUTUALISATION**

Rapporteur : Joël HERNANDEZ

## **26. Conventionnement avec la Ville de Narbonne pour l'étude d'une offre de service d'archivage électronique mutualisée**

**Joël HERNANDEZ** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de l'archivage électronique et de la proposition de conventionnement avec la Ville de Narbonne pour l'étude d'une offre de service d'archivage électronique mutualisé. La Communauté d'Agglomération et la

Ville de Narbonne souhaitent étudier la gestion mutualisée de leurs archives électroniques et plus largement, dans un deuxième temps, l'ouverture de ce service aux communes.

Depuis 2020, différents textes ont doté l'écrit électronique d'un statut lui reconnaissant, sous certaines conditions, la même valeur juridique que l'écrit papier. Dès lors, sont applicables aux originaux numériques les obligations de conservation, communication et valorisation des documents administratifs et des archives publiques, issues notamment de la loi CADA du 17 juillet 1978 et du Code du patrimoine.

Il s'agit d'assurer la sécurité et l'accessibilité de ces informations pour les durées liées au besoin administratif qu'ils soient opérationnels ou juridiques, mais aussi de garantir la pérennité sur le long terme des documents numériques qui représentent un intérêt historique au même titre que la conservation des archives sur papier. Or, l'obligation d'assurer la conservation durable de contenus numériques avec des technologies elles-mêmes frappées d'obsolescence rapide représente un défi technique, organisationnel et humain porteur de coûts importants tant en investissement qu'en fonctionnement.

La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne s'est positionnée depuis 2018 sur cet axe de performance à travers son schéma de dématérialisation ayant permis la mise en production d'un système d'archivage électronique réglementaire, nommé SAE, depuis 2019. La solution « asalae » assure à ce jour l'archivage électronique réglementaire et patrimonial de plusieurs flux, entièrement dématérialisés, comme les marchés publics, le contrôle de légalité, l'analyse de la qualité des eaux, l'enregistrement audio des Conseils Communautaires et les dossiers des ouvrages exécutés.

Compte tenu de la complexité de ces sujets et dans un objectif de mutualisation des pratiques documentaires et des coûts, la Ville de Narbonne et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne ont souhaité mettre en place un partenariat afin d'étudier la gestion mutualisée de leurs archives électroniques et plus largement, dans un deuxième temps, l'ouverture de ce service aux communes du territoire. Plusieurs rencontres de travail ont eu lieu et ont permis de définir un projet de collaboration articulé en deux phases.

Phase 1 : étude des contextes techniques informatiques, Ville de Narbonne-Grand Narbonne et définition de l'offre de services, des modèles économiques et modalités d'exploitation du système d'archivage électronique. Les deux collectivités ont souhaité s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage qui devra poser les bases juridiques, techniques, fonctionnelles et organisationnelles de la future mutualisation. L'étude se fondera sur un état des lieux de l'existant et des besoins, puis proposera des scénarios de mise en œuvre avec une étude d'impact notamment en termes de charge RH du budget associé à ces scénarios.



Phase 2 : communication et ouverture aux communes du territoire qui le souhaitent selon le niveau de conventionnement choisi. Afin de formaliser le partenariat sur la première phase d'étude, une convention a été établie en concertation. Ce document organise la gouvernance du projet, prévoit un pilotage par le Grand Narbonne, les engagements à souscrire par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne au terme de ce document. Cela consiste à : accepter de contribuer financièrement et en termes de ressources humaines à la conduite du projet ; à piloter le projet et faire vivre la gouvernance ; à solliciter la subvention Archivage Numérique en Territoire (ANET) ; à étudier ensemble les formes juridiques et techniques d'exploitation sur une plateforme mutualisée. À l'issue du bilan de la phase 1, les partenaires qui le souhaitent pourront souscrire à de nouveaux montages contractuels organisant la généralisation et l'exploitation de la plateforme selon un scénario prévu.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider le lancement du projet ci-dessus décrit, d'approuver la convention jointe en annexe et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat qui définit le cadre, le champ, les règles de mise en œuvre et organise la coopération entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

#### **27. Convention relative à la mise en place d'un appui technique de contrôle, d'accompagnement, de vérification et de certification de bases adresses locales**

**M. LE PRESIDENT** : Ce projet a été présenté à la Conférence des Maires et c'est un accompagnement des communes sur l'adressage.

**Joël HERNANDEZ** : Tout à fait. Le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 – c'est tout récent – entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et à cette date les communes doivent réaliser la première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site Internet [www.adresse.data.gouv.fr](http://www.adresse.data.gouv.fr). Une application différée est prévue pour les communes de 2 000 habitants et moins pour lesquelles la première mise à disposition doit intervenir au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024, l'objectif étant d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN) qui a vocation à réunir l'ensemble des bases adresses locales du territoire national.

Il s'agit de la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'Administration. La Direction géomatique de l'Agglomération est désignée en tant que service animateur et coordinateur technique pour accompagner les communes du Grand Narbonne à la certification et à la mise à jour de leurs bases adresses locales. Un agent géomaticien sera dédié à cette mission et sera l'interlocuteur privilégié des communes.

Les communes engagées dans cette démarche devront être mobilisées tout au long du processus de contrôle, de vérification et de certification et devront désigner un référent qui sera garant d'une dynamique de travail soutenue par la Direction géomatique. Chaque commune sera facturée d'un montant proportionnel à son nombre d'habitants (base population DGF). Le coût de cette prestation sera de 0,70 €/habitant DGF. Les détails des engagements de la Direction géomatique ainsi que ceux des communes sont listés dans la convention jointe.

Considérant qu'il y a lieu de fixer par convention les conditions d'accompagnement des communes du Grand Narbonne par la Direction géomatique et vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 septembre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la mise en place d'une convention formalisant l'appui technique de la Direction géomatique à la certification des bases adresses locales des communes du Grand Narbonne ; de valider les conditions de sa mise à disposition et de son application telles que décrites dans la convention ci-annexée ; d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document ou convention d'ordre administratif, technique et financier pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cette délibération va dans le sens de la mutualisation qui a été souhaitée par le Grand Narbonne dès les élections de 2020. Cela continuera dans cette direction afin d'essayer d'apporter aux communes une aide et en même temps de faciliter les moyens financiers. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **INNOVATION – ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ ET STRATÉGIES TERRITORIALES**

### **TOURISME**

Rapporteur : Bernard DEVIC

#### **28. Renouvellement de la demande de classement en catégorie I de l'Office de Tourisme de la Côte du Midi**

**Bernard DEVIC** : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole parce que MM. Bertrand MALQUIER, Michel PY et Joël HERNANDEZ, conseillers intéressés, ne doivent pas participer à ce débat et, bien sûr, ne prendront pas part au vote.



Une fois ces choses dites, je dois rappeler l'importance du classement pour les offices de tourisme. Ce classement se fait dans une démarche volontaire, administrative certes, mais volontaire. Je rappelle que ce classement constitue un levier très puissant pour renforcer le rôle fédérateur d'un office de tourisme au regard de l'action touristique à développer dans sa zone géographique d'intervention et ceci permet aux collectivités d'accéder à certains avantages. Le classement d'un office de tourisme en catégorie 2 permet par exemple aux communes de la zone de compétence d'obtenir la dénomination de « commune touristique » et, surtout, le classement en catégorie 1 permet d'accéder au niveau du classement en « station de tourisme » qui constitue bien entendu la reconnaissance d'un accueil d'excellence. Je vous fais grâce de la grille des 19 critères qu'il faut satisfaire pour pouvoir arriver et continuer à être dans la catégorie 1 qui s'appuie tout simplement sur deux fortes orientations. Tout d'abord le maintien d'un accueil physique de qualité notamment pour la clientèle étrangère et, n'oublions pas, le renforcement du recours aux nouvelles technologies et tous les niveaux d'information du public pendant le séjour ainsi que le traitement et la satisfaction de notre clientèle après le séjour.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, chers collègues, nous avons à voter le renouvellement de la demande de classement en catégorie 1 pour notre office de tourisme Côte du Midi. Je rappelle que l'office de tourisme Côte du Midi est classé depuis 2018 en catégorie 1 qui est bien sûr le classement le plus haut. L'arrêté de classement est prononcé pour une durée de 5 ans, nous arrivons au terme des 5 ans et l'échéance est le 16 novembre 2023. Je rappelle que ce classement est le reflet de l'excellence des services proposés aux touristes, d'une stratégie touristique menée avec profit par une structure entrepreneuriale dont l'objectif – il faut le souligner – est de permettre le développement de l'économie touristique sans oublier la fédération nécessaire de tous les professionnels. Cette procédure prévoit un certain nombre de demandes de classement qu'il faut formuler aux représentants de l'État sur proposition de notre office de tourisme, mais comme il dépend de nous, c'est la délibération du Conseil Communautaire, Monsieur le Président, qui à partir d'aujourd'hui va permettre à cette collectivité qui nous est rattachée de solliciter son renouvellement en classement de catégorie 1. Cette demande, bien sûr, attestera du respect des critères de classement et je vous fais grâce d'un certain nombre de considérations afférentes.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Bernard. Je voudrais compléter, à titre d'information – M. MALQUIER pourra intervenir – que le siège du Grand Narbonne tourisme, rue Jean Jaurès, va faire l'objet de travaux très certainement, une fois validés par l'ABF, pour moderniser et actualiser. Ensuite, le Grand Narbonne tourisme est en train de travailler sur la création d'un bureau, à l'ancien cru Fitou, au rond-point de La Palme. Des études sont réalisées aujourd'hui par le Directeur des bâtiments en accord avec le Directeur Général Adjoint sur une partie du bâtiment, car le bâtiment entier serait trop grand. Est-ce cela, Monsieur MALQUIER ?



**Bertrand MALQUIER** : Oui. Nous sommes en train de rénover surtout à Fleury Côte Indigo dont les bâtiments seront livrés l'été prochain et le siège social, rue Jean Jaurès, fera l'objet d'une autorisation de « carcherisation » des façades et d'un nouvel aménagement du logotype qui sera modernisé et qui permettra une visibilité meilleure pour le flux touristique.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Monsieur MALQUIER. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **FONDS EUROPEENS**

Rapporteur : Xavier BELART

### **29. Règlement d'interventions financières du Grand Narbonne en cofinancement des projets dans le cadre du dispositif du Groupe d'Action Locale LEADER Via Domitia 2023-2027 – « Accompagner les transitions écologiques et sociales du territoire par les nouvelles pratiques et la collaboration »**

**Xavier BELART** : Merci, Monsieur le Président. Depuis 2014, le Grand Narbonne a participé activement à la mise en place du Groupe d'Action Locale GAL de l'Est Audois. Ce programme s'achève le 31 décembre 2023. Le résultat de ce programme pour cette période sur le territoire du Grand Narbonne est de 1 113 000 € de FEADER qui ont permis de financer 44 projets ; 147 000 € de cofinancement Grand Narbonne, dont 22 500 € pour 3 communes ; 124 500 € pour 12 entreprises et 6 associations. Le court financement du Grand Narbonne a été déterminant pour les projets privés et apporte beaucoup de fluidité avec un effet de levier important : 1 € du Grand Narbonne permet de lever 7,5 € de fonds FEADER. Le nouveau GAL Via Domitia est porté par le Parc Naturel Régional. La candidature du PNR de la Narbonnaise sur le périmètre du Grand Narbonne et de la Communauté de Communes La Domitienne a été retenue par le Conseil régional Occitanie avec une enveloppe de 1 200 000 € pour la période 2023-2027 pour accompagner les transitions écologiques et sociales du territoire par de nouvelles pratiques et la collaboration.

Le Grand Narbonne soutiendra les acteurs locaux (communes, associations d'entreprises ou exploitations) qui présenteront des projets sur son territoire pour autant que ces projets et les dépenses prévues soient éligibles au programme européen LEADER GAL Via Domitia. La stratégie proposée par le nouveau GAL de la Via Domitia prévoit 4 fiches actions. La première est : « solution pour la transition écologique et énergétique ; la seconde est : « accompagner les filières économiques et les acteurs de la valorisation



des ressources locales » ; la troisième : « accompagner un ou deux projets structurants sur le territoire, collaboratifs et citoyens, pour soutenir les mutations et transitions du territoire ; la quatrième fiche actions : « agir pour un territoire inclusif ». L'octroi de la subvention par le Grand Narbonne fera l'objet d'une convention avec le porteur de projet. Le Bureau Communautaire individualisera les dossiers de demande de cofinancement auprès du Grand Narbonne. Les aides que le Grand Narbonne pourra accorder aux acteurs locaux ne sont pas de droit. Le Bureau Communautaire est souverain pour décider d'octroyer ou non cette aide financière.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. À cette occasion, toujours en information, hier avec la cave d'Ouveillan, le Dr BESTUE ET LE Vice-Président M. BELART, on a eu un sujet qui viendra compléter le groupe de travail que la Conférence des Maire, à la demande d'Alain FABRE, a mis en place sur l'agriculture au sens large (viticulture et maraîchage), ce sont les stations météo. Le GAL n'a pas pu financer ce projet, il va falloir maintenant, avec la personne qui s'occupe du financement FEDER agricole, trouver un cofinancement. Ces stations météorologiques sont très importantes. Vous avez vu que nous étions en pleine période de sécheresse et la semaine dernière nous avons eu de la pluie qui n'est pas tombée de la même manière sur tout le territoire du Grand Narbonne. Par exemple, entre Ouveillan et Narbonne, c'était 50 mm à Ouveillan et 70 mm à Narbonne. Ces stations météorologiques permettront d'avoir une avance par rapport à la tombée de l'eau et, en même temps, gérer les cultures que ce soit le grain de raisin qui doit reprendre de l'alcool ou le maraîchage qui va pouvoir travailler sur l'enlèvement de la plantation ou la récolte. En même temps, cela peut servir en corrélation avec – on en avait parlé avec Édouard ROCHER – les alertes données en matière de crues. C'est le même principe pour les alertes pour les inondations, en compléments, sur les endroits marécageux ou humides. Le directeur d'IN'ESS va avoir pour mission de faire travailler le groupe de travail là-dessus en accord avec le service des finances sur les fonds européens.

À propos de finances – j'ai oublié de le dire et Mme Viviane DURAND aussi – dans l'organisation de la veille des salaires, nous avons le plaisir d'accueillir en tant que Directrice Générale Adjointe Mme AUBRY. Nous avons aujourd'hui un DGS et deux DGA : M. HERAIL et Mme AUBRY.

Je reviens à mon histoire des stations météo. Tout le territoire peut être couvert par ces stations météo, ce sont les ingénieurs qui donneront le périmètre en fonction des événements puisque cela peut servir aussi pour le ruissellement. Donc nous allons avoir, grâce à Alain FABRE et au projet de groupe de travail qu'il a mis en place, la possibilité de compléter ce groupe de travail par cette aide que le Grand Narbonne va apporter à l'ensemble des communes et des différents bénéficiaires, particuliers ou groupements, comme les caves coopératives par exemple.

M. BELART vous en parlera plus en détail que moi parce que je n'ai fait que raccrocher une conversation, mais je n'ai pas participé au travail que vous aviez déjà effectué dans



vos services sur ces stations météorologiques. Excusez-moi de cet aparté. Y a-t-il des interventions sur le GAL ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

**30. Règlement d'interventions financières du Grand Narbonne en cofinancement des projets dans le cadre du dispositif du Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture GALPA Étangs Mer Aude 2021-2027 - « Combiner performance économique et performance environnementale des activités halieutiques »**

**Xavier BELART** : Le Grand Narbonne, 2<sup>e</sup> potentiel halieutique et aquacole de la Région Occitanie, a déposé un dossier de candidature pour marquer sa volonté de contribuer à la promotion d'une pêche et d'une aquaculture compétitives, durables et responsables ; au développement de leur entreprise et à la modernisation des infrastructures portuaires et à la valorisation des métiers et de leurs produits. Le Grand Narbonne, en partenariat avec La Domitienne, s'est appuyé sur les trois chambres consulaires du territoire et sur les professionnels de la mer que sont les représentants des prud'homies, des Conseils Régionaux des pêches et de la Conchyliculture et l'ensemble des acteurs de la filière ainsi que les différentes structures publiques : communes, PNR, associations, syndicats et autres, pour construire la stratégie de GALPA EMA Aude 2021-2027.

La commission permanente du Conseil Régional Occitanie a doté le GALPA EMA Aude, porté par le Grand Narbonne, d'une enveloppe de 670 000 € de fonds FEAMP pour la période 2021-2027. Cette enveloppe sera complétée par des fonds nationaux. La participation du fonds FEAMP est de 50 % du montant total de la dépense publique (part nationale cofinancée et communautaire). Pour la période précédente 2014-2020, 27 projets présentés pour une enveloppe de 1 216 000 € ont pu être financés avec 458 000 € de FEAMP et 436 300 € de cofinancement public, dont 71 000 € financés par le Grand Narbonne. Le cofinancement du Grand Narbonne a été déterminant pour les projets privés. Le Grand Narbonne soutiendra les entreprises ou exploitations qui présenteront des projets sur son territoire pour autant que les projets et les dépenses prévus soient éligibles au programme européen FEAMP GALPA EMA.

La stratégie du GALPA EMA « combiner performance économique et performance environnementale des filières halieutiques » est déclinée en 6 fiches actions. La première est « moderniser les outils et les pratiques de production » ; la deuxième action est « valoriser les productions et les activités halieutiques » ; la troisième est « soutenir les actions de médiation, les partenariats et l'entrepreneuriat dans les filières halieutiques » ; la quatrième fiche action est « adapter les filières halieutiques au changement climatique et protéger la biodiversité » ; la cinquième est la « coopération » et la sixième est « animation du GALPA EMA ».



Le Grand Narbonne financera ces projets avec un taux maximal de subvention de 25 % pour un montant maximum de 20 000 €. Le Grand Narbonne financera ces projets dans le cadre des crédits inscrits au budget annuel voté par le Conseil Communautaire. L'octroi de la subvention par le Grand Narbonne fera l'objet d'une convention avec les porteurs de projets. Le Bureau Communautaire individualisera les dossiers de demande de cofinancement auprès du Grand Narbonne. Les aides que le Grand Narbonne pourra accorder aux acteurs locaux ne sont pas de droit. Le Bureau Communautaire est souverain pour décider d'octroyer ou non ces aides financières.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE**

Rapporteur : Michel PY

### **31.ZA LA PEYRELADE ARMISSAN – Approbation d'un protocole d'accord transactionnel pour la résolution amiable de la vente du lot 12 à la société NEXUS IMMO**

**Michel PY** : Monsieur le Président, plusieurs délibérations concernant les Zones d'Activités et, tout d'abord, l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel pour la résolution amiable de la vente du lot 12 à la société NEXUS IMMO. C'est une société – comme vous avez pu en prendre connaissance dans le projet de délibération – qui n'a pas mis en œuvre la construction de son bâtiment et pour laquelle il est proposé de mettre en œuvre cette condition résolutoire.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas – même M. ALDEBERT, pas d'intervention et M. le Maire d'Armissan, non plus – on peut passer au vote parce que ces dossiers ont déjà été évoqués.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **32.ZA LA PEYRELADE ARMISSAN – Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre le Grand Narbonne, la SCI JGLM et la SCI ORIGINES pour la cession du bien inachevé construit sur le lot 16**

**Michel PY** : Toujours à Armissan, il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel et non pas d'une résolution. On est un peu dans le même cas de figure, seulement, l'acquéreur

de la parcelle a commencé à construire un bâtiment et c'est toujours un problème de reprendre une parcelle avec un bâtiment déjà construit par quelqu'un d'autre pour la recéder ensuite. Il nous a présenté des repreneurs pour sa parcelle dont la commission a analysé la qualité et la pertinence de la candidature. Il est proposé d'accepter la cession de cette parcelle aux repreneurs présentés à savoir la société PRIMO PEINTURE et la société MIEL ET CANNELLE.

**M. LE PRESIDENT** : Il vaut mieux l'accepter parce que sinon on aura un bâtiment sous les bras, Monsieur le Maire, avec ce que tout cela peut générer. Enfin, je ne vous force pas à voter... On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **33. ZAC DU MOURASTEL ST MARCEL SUR AUDE – Bilan de la concertation publique préalable et approbation du dossier de création de ZAC**

**Michel PY** : Le 16 février dernier, notre Conseil Communautaire – vous vous en souvenez – a confirmé l'opportunité de développer une opération d'aménagement sur ce secteur. Une concertation a donc été lancée. Elle a pris plusieurs formes avec des registres mis à disposition ainsi que des dossiers de présentation et la possibilité de contribuer soit par écrit, soit par courrier électronique. Une réunion publique, largement annoncée dans la presse notamment, a aussi été organisée à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes environ. Il ressort de cette phase de concertation que la majorité du public est favorable au projet tel qu'il a été défini et les observations notamment sur les accès et l'intégration ont permis d'enrichir le dossier de création de ZAC, mais ne sont pas de nature à remettre en cause la poursuite de l'opération.

Il est donc proposé d'approuver le bilan de cette concertation et, en même temps, de lancer la création de cette ZAC et d'approuver le dossier de création qui comprend un rapport de présentation, un plan de situation, un plan de délimitation ainsi que d'autres éléments comme l'exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement pour toutes les futures constructions au sein du périmètre. Il convient donc d'approuver le bilan de la concertation ainsi que le dossier de la création de la ZAC.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Je propose à Alain FABRE de ne pas participer au vote, s'il est d'accord. On peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité



### **34. CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – Constitution de la commission des concessions d'aménagement**

**Michel PY** : Il convient de constituer une commission des concessions d'aménagement. Cette commission aura pour mission, pendant tout le mandat de la présente Assemblée, de rendre un avis sur les propositions reçues chaque fois que nécessaire, sur toutes les procédures, permettant ou devant aboutir à l'attribution des concessions d'aménagement. Avant de procéder à la constitution de cette commission, il convient d'abord de définir comment seront élus ses membres ainsi que le nombre de membres qui y siégeront ainsi que les dates nécessaires pour le dépôt des listes.

**M. LE PRESIDENT** : C'est la création de la commission et on reviendra sur sa constitution plus tard.

**Michel PY** : Ce sera un scrutin de liste à la proportionnelle. Chaque liste ne peut comprendre que des noms de délégués titulaires au sein du Grand Narbonne. On fixe le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants au plus tard au 31 octobre 2023. Elles peuvent être adressées à la Direction du cabinet. La commission des concessions d'aménagement sera composée du Président ou de son représentant et de 5 titulaires, membres du Conseil Communautaire, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'interventions particulières, on peut passer au vote, si vous voulez.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **35. ZAC DU MOURASTEL ST MARCEL SUR AUDE – Lancement d'une consultation pour la désignation d'un aménageur**

**Michel PY** : Il est donc proposé pour cette Zone de Saint Marcel tout simplement de lancer une procédure de consultation pour retenir un aménageur qui procédera aux études et ensuite à la phase opérationnelle du projet.

**M. LE PRESIDENT** : S'il n'y a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Rapporteur : Jean-Michel ALVAREZ

### **36. Parc des expositions – Reprise en régie de l'exploitation du Parc des expositions – Délibération de principe.**

**Jean-Michel ALVAREZ** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de proposer la reprise en régie de l'exploitation du Parc des expositions et donc de ne pas renouveler la DSP qui s'arrête le 31/12/2023 et qui était attribuée à la société ALENIS. Je profite de cette délibération pour les remercier pour le travail réalisé.

Considérant l'intérêt de cet équipement à l'événementiel économique ; considérant aussi sa situation géographique proche du musée Narbo Via et de l'ARENA qui sont deux bâtiments à haute valeur architecturale ; considérant la vétusté du Parc des expositions notamment vis-à-vis des critères environnementaux ; compte tenu aussi de la possibilité d'utiliser d'autres lieux pour l'événementiel économique comme le Palais du travail, l'ARENA et le parc de Montplaisir et son château et bientôt l'espace de réception du Parc des sports ; considérant l'étude du cabinet EPL Conseil pointant la vétusté de cet équipement, il apparaît que la mise en régie est la meilleure solution qui nous permettra de caractériser et d'analyser le besoin en événementiel économique et de prendre une décision sur le mode de rénovation ou de remplacement de cet équipement.

Les élus du développement économique et le service DEV-ECO vont utiliser ces deux ou trois années à venir pour réaliser un projet qui tiendra compte des utilisations des autres bâtiments, des demandes des partenaires économiques qui seront associés comme des associations de commerçants, la CCI, la CMA, la Chambre d'agriculture et surtout du contexte économique post COVID. Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe d'une reprise en régie de cet équipement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **37. Parc des expositions – Reprise en régie de l'exploitation du Parc des expositions – Organisation de la gestion en régie, budget et conseil d'exploitation**

**Jean-Michel ALVAREZ** : Il s'agit de proposer la création d'une régie à autonomie financière et d'approuver les statuts de son Conseil d'exploitation afin de reprendre en gestion le Parc des expositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.



L'exploitation actuelle du parc des expositions est assurée par la SEM ALENIS, dont la DSP se termine le 31/12/2023, je viens de le dire. L'activité du Parc des expositions représente un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant la création d'une régie à autonomie financière, conformément à l'article du Code des collectivités territoriales L.1412-1. Cette régie sera dotée d'une autonomie financière et implique la création d'un Budget Annexe, régi par la comptabilité M4 et assujetti à la TVA. Ce budget sera abondé par le Grand Narbonne de 300 000 €. La création d'une régie SPIC a pour conséquence la reprise des contrats de travail avec le maintien des droits acquis, conformément à l'article L.1224 du Code du travail. Dans notre cas, 4 agents sont concernés : 2 vont partir à la retraite avant la fin de l'année donc ne basculeront pas et 2 par contre seront concernés et changeront de statut, mais ne perdront aucun avantage. Actuellement, la DRH est en train de réfléchir à l'organigramme 2024 qui va gérer le Parc au niveau des employés.

Cette gestion a besoin d'un Conseil d'exploitation qui va être créé. Ce Conseil d'exploitation est constitué de 9 membres titulaires et de 9 suppléants. 5 membres titulaires et 5 suppléants seront directement issus des élus communautaires ; 4 titulaires et 4 suppléants par contre seront issus de représentants de la profession ou des activités intéressées. On va retrouver très certainement la CCI, la CMA, la Chambre d'agriculture, les associations de commerçants et d'autres personnalités.

Ce Conseil se réunira pour élire son président et son vice-président. Les fonctions de membre du Conseil sont gratuites. Les membres sont désignés pour la durée du mandat communautaire. Ce Conseil doit se réunir au moins deux fois par an. Le directeur de la régie sera nommé par le Président du Conseil Communautaire. Je vous demande d'autoriser M. le Président à signer tout acte et pièce relatifs à cette affaire.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Jean-Michel. Deux éléments importants. Le premier, le bâtiment est toujours la propriété de la Ville de Narbonne et est mis à disposition du Grand Narbonne par le fait qu'il a la compétence économique. Ne vous inquiétez pas sur le devenir du bâtiment.

Le deuxième élément est le personnel concerné. Depuis plusieurs mois ou semaines – je ne sais pas – le Grand Narbonne travaille déjà avec ALENIS sur ce transfert en vue de la préparation de cette délibération et sur ce transfert d'organisation et de modalités. Ce ne sera pas une surcharge pour le Grand Narbonne, c'est le directeur d'IN'ESS qui, avec ses services, gère cette partie dans le cadre du développement économique et a commencé à travailler sur le calendrier à venir des salons et manifestations pour l'occupation du Parc des expositions. Si j'ai bien compris – même si on ne m'a pas fait de note à ce sujet – Monsieur le Directeur, nous n'avons pas une trop grosse surcharge par rapport au travail. Vous avez un micro, si vous voulez compléter mes précisions.

**Yves ZAMBRANO** : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, on travaille depuis plusieurs mois main dans la main avec nos collègues de l'équipe d'ALENIS sur ce transfert de gestion du Parc. On travaille également avec le service ressources humaines de la Communauté d'Agglomération, le service finances et juridique pour border la phase administrative. On a déjà une pratique au travers de l'organisation conjointe de la FOIRE EXPO 2023 et le fait de récupérer au sein de notre équipe le personnel d'ALENIS en charge actuellement de l'animation du Parc et, en même temps, d'avoir au sein de la direction de l'économie des collaborateurs notamment formés au marketing. On prépare dès aujourd'hui la programmation 2024.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **CYCLE DE L'EAU – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS**

### **CYCLE DE L'EAU**

Rapporteur : Michel JAMMES

#### **38. GEMAPI - Modification des représentants – Syndicat des bassins versants des Corbières Maritimes**

**Michel JAMMES** : Merci, Monsieur le Président. Suite au décès de M. André MOULIS, conseiller municipal de Caves, il convient de désigner un nouveau représentant au sein du Syndicat des bassins versants des Corbières Maritimes. Pour préserver la représentation communale, comme nous l'avons toujours fait depuis l'installation de la loi NOTRe et le transfert de la GEMAPI au Grand Narbonne, je vous propose de désigner M. Jean GOMEZ, lui-même conseiller municipal de la commune de Caves.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, on ne vote pas, c'est acquis. Merci.

*(M. Jean GOMEZ est désigné.)*



### 39. Convention d'Occupation « Traversées » SNCF Réseau – Réseaux station d'épuration Argeliers – Mirepeïsset

**Michel JAMMES** : Nous revenons à la construction de la station d'épuration d'Argeliers-Mirepeïsset où il faut traverser une voie ferrée qui n'est pas utilisée. Nous avons l'autorisation de traverser par un fonçage et la SNCF accepte aujourd'hui que nous fassions une tranchée. Si vous voulez des détails techniques, je vous répondrai la prochaine fois, mais au lieu de passer à travers, on coupe et on fait une tranchée. Nous devons valider la convention qui va nous lier à la SNCF pour ces travaux.

**M. LE PRESIDENT** : Pour la servitude à réaliser, il faut aller voir les machines qu'ils utilisent, c'est exceptionnel. Je l'ai vu une fois. Ils ont créé des machines qui, avec une carotte, ont une poussée impressionnante. C'est très bien fait. La technique actuelle est exceptionnelle. Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### 40. Convention de partenariat avec Hyd'Occ dans le cadre de l'appel à projets Ec'Eau, pour le projet de production d'hydrogène décarboné à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration de Port-la-Nouvelle

**Michel JAMMES** : Pour la réutilisation des eaux usées en sortie de la station d'épuration de Port-la-Nouvelle, vous le savez, pour le projet de création de la station d'épuration, nous allons récupérer 200 000 m<sup>3</sup> sur les 500 000 m<sup>3</sup> produits par la station d'épuration. Des études sont à mener sur la faisabilité de l'opération. Les études sont phasées, nous en sommes à la phase 1 – la phase 2 ne sera peut-être pas nécessaire – qui est d'un montant de 93 809 €. Nous avons fait appel à financement auprès de la Région et de l'agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets « Ec'Eau » et nous avons obtenu une subvention de 40 %. Il reste 60 % à financer. Il avait été préalablement convenu que nous partagerions l'autofinancement à porter. Donc aujourd'hui nous devons délibérer pour approuver le projet de convention avec un partage de ces 60 %.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

#### **41. Avenant n° 1 à la convention de vente d'eau usée traitée pour l'irrigation de vignes, à partir de la station d'épuration de Narbonne Plage**

**Michel JAMMES** : Nous retraits une partie des eaux usées pour l'irrigation de 80 ha de vignes sur Gruissan provenant de la STEP de Narbonne Plage. Nous avons préalablement délibéré pour le prix de l'eau que nous revendons aux viticulteurs. Il y avait à la fois un forfait au cas où la consommation n'atteindrait pas 18 500 m<sup>3</sup>/an et si elle atteignait 18 500 m<sup>3</sup>/an, nous avons un prix au litre. Pour la première année d'utilisation (2022), les 18 500 m<sup>3</sup> n'ont pas été atteints donc application du forfait, mais il se trouve que des dysfonctionnements ont eu lieu sur le retraitement ce qui a induit un arrêt de 32 jours sur les 153 jours de la campagne d'irrigation.

Il vous est proposé un avenant à cette convention pour ne pas faire payer le forfait intégral aux viticulteurs qui n'ont pas pu irriguer pendant 32 jours et de valider un avenant qui prévoit qu'en cas de défaillance avérée du Grand Narbonne – ce qui est le cas ici puisqu'il s'agissait de filtres déficients – et lorsque les 18 500 m<sup>3</sup>/an ne sont pas atteints, nous faisons un pro rata de facturation.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Pas d'interventions, on passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

### **POLITIQUE DES DÉCHETS**

Rapporteur : Bertrand MALQUIER

#### **42. Convention d'accès aux déchetteries intercommunales de Bizanet, Raissac d'Aude et Mirepeïsses**

**Bertrand MALQUIER** : Merci, Monsieur le Président. C'est une délibération d'actualisation. En 2018, vous aviez signé une convention avec la Communauté de communes de la Région Lézignanaise concernant l'apport de 9 communes sur les déchetteries du Grand Narbonne à savoir 3 déchetteries. Aujourd'hui, la Communauté de communes, via le COVALDEM, a permis l'ouverture de déchetteries à proximité de ces communes et donc il convient de renouveler la convention pour 6 communes qui restent dans le cadre de la convention alors que trois sortent : Paraza, Roubia et Argens. On augmente légèrement les tarifs pour les actualiser. On perd forcément en recette puisqu'il n'y a plus que 6 communes au lieu de 9 et on passe de 300 000 € à 250 000 € malgré l'augmentation. Mirepeïsses restera pour les professionnels et la déchetterie de Bizanet et Raissac pour les particuliers des 6 communes signataires de cette convention que l'on vous propose au vote de ce Conseil Communautaire.



**M. LE PRESIDENT** : Merci, Bertrand. Pas d'interventions, on vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **TRANSPORTS - PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT**

### **TRANSPORTS**

Rapporteur : Jean-Louis RIO

#### **43. Rapport annuel 2022 du délégataire Kéolis – DSP Citibus**

##### ***Projection d'un PowerPoint***

**Jean-Louis RIO** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit dans cette première délibération de voir le rapport de présentation du délégataire Kéolis sur nos réseaux Citibus. Je précise que vous avez eu en annexe un rapport assez conséquent d'un peu plus de 110 pages. Je pense qu'on va faire cette présentation en deux temps. Premièrement, vous rappeler les grandes conditions. Je pense qu'il y aura un certain nombre de questions pour lesquelles nous vous passerons la parole. Ensuite, je vous ferai un résumé de ce qui a vraiment évolué par rapport à cette année et cela ouvrira sur la délibération n° 45. Nous y reviendrons pour parler de ce qui sera le futur contrat de DSP.

Dans un premier temps, pour un petit rappel, le réseau Citibus est aujourd'hui composé de :

- 5 lignes dans Narbonne
- 1 ligne le dimanche dans Narbonne
- 2 navettes gratuites (les Citadines) dans Narbonne
- 16 lignes hors Narbonne
- 1 Bus cool adapté aux collégiens et lycéens
- Citibus des plages (adaptation du réseau pour la période estivale)
- Service TPMP (Transport de Personnes à Mobilité Réduite)
- 5 dessertes RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- 8 services Écarts Maternelles et Primaires

Les chiffres clés par rapport à l'ensemble de cette délégation sont :

- Forfait de charges acquitté de 14 562 784 €

- Un engagement de recettes de 1 354 000 €
- un peu plus de 2 800 000 km parcourus
- 4 830 000 voyages réalisés
- 1 000 000 de SMS d'alerte envoyés

Cela m'a interpellé.

- 121 véhicules, dont 4 non contractuels

Grosso modo 26 bus qui sont des véhicules urbains et 100 autocars qui sont les véhicules interurbains.

- 10 575 votes en ligne et près 500 000 visites sur le site Internet

Avant de passer aux améliorations, je pense, Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, qu'on peut passer la parole à la salle, s'il y a des questions sur le sujet.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Pas de questions.

**Jean-Louis RIO** : Dans l'année 2022, les grandes modifications apparues sont :

- Suppression de l'arrêt QUAI DE LORRAINE et mise en conformité PMR de l'arrêt MAYRAL sur la ligne D.
- Sur les lignes A et B : l'arrêt POLYCLINIQUE renommé COTE DES ROSES.
- Sur la ligne B : création de l'arrêt TURCY pour mieux desservir la ZAC La Coupe.
- Sur la ligne du dimanche : ajout de l'arrêt MONTESQUIEU en direction du cinéma.
- Sur le réseau interurbain, sur la ligne 8 : mise en place du renforcement de la ligne 8 (fonctionnement du lundi au dimanche) les trois premiers week-ends du mois de septembre.
- Ligne 12 : suppression de l'arrêt CLOS DES ORMEAUX et mise en conformité PMR de l'arrêt FOURMAS-ORMEAUX

*(Départ Michel PY à 11h13.)*

- Ligne 13 : modification de l'itinéraire dans Roquefort-des-Corbières avec la création des arrêts STADE, ÉGALITÉ et ÉCOLE et suppression de l'arrêt TENNIS.
- Ligne 17 : le départ de 6h55 de Portel-des-Corbières basculé en transport à la demande en période scolaire.



- Bus Cool 06 Réveillon-École ARAGO : ajout de l'arrêt CONSTELLATIONS.
- Bus Cool 101 Fleury d'Aude-École de Fleury d'Aude : ajout de l'arrêt DOMAINE DE JOIE

Sur les Citibus des plages un certain nombre de modifications ont également été apportées :

- Ligne été D : suppression de l'arrêt QUAI DE LORRAINE et mise en conformité PMR de l'arrêt MAYRAL.
- Ligne été E : ajout de l'arrêt CONSTELLATIONS.
- Citadine 2 : ajout de l'arrêt MAZAGRAN.
- Lignes été 3 et 6 : mise en correspondance des horaires avec le petit train de Saint-Pierre-La-Mer en relation avec la piétonisation du front de mer.
- Ligne été 14 : ajout de l'arrêt BOULEVARD DE L'AVENIR.
- Ligne été 15 : ajout d'un arrêt supplémentaire à 17h05 au départ de Narbonne du lundi au samedi.

En grande nouveauté, nous avons eu également le déménagement de la CITIBOUTIQUE suite aux travaux financés et suivis par le Grand Narbonne pour réhabiliter le local de la gare routière de Narbonne : espace, salle de repos conducteurs et espace de vente. La CITIBOUTIQUE a intégré ce nouveau point d'accueil du public le 4 juillet 2022. Voilà les grandes modifications.

Ce rapport a été présenté, mais il n'ouvrira pas à vote, c'est une présentation.

**M. LE PRESIDENT** : On ne fait qu'en prendre acte. Y a-t-il tout de même des interventions sur la deuxième partie ?

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport

#### 44. Avenant n° 15 Délégation de Service Public CITIBUS

**Jean-Louis RIO** : Cette deuxième délibération concerne la desserte que nous aurons aujourd'hui sur l'Hôpital Privé du Grand Narbonne qui sera l'arrêt TECHNOPARC PECH PERRY qui, depuis le 4 septembre dernier, fonctionne sur cette ligne 12 du réseau déjà existant. Un certain nombre de coûts nous reviennent sur un pacte financier. S'agissant des impacts commerciaux sur les heures de conduite, nous avons un supplément estimé, pour cette année 2023, à 70 000 € et pour l'année 2024 à 144 000 €. On s'arrêtera sur l'année 2024 sur 8 mois puisque, comme vous le savez – nous allons en parler sur la

délibération suivante – nous sommes en train de relancer la DSP pour avoir un nouveau contrat de DSP au mois de septembre 2024.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 66 votes pour et 1 abstention

*(Départ d'Évelyne RAPINAT 11h20.)*

#### 45. Choix du mode de gestion pour le futur renouvellement de la DSP Citibus

##### Projection d'un PowerPoint

**Jean-Louis RIO** : Juste avant de l'annoncer – comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises puisque nous avons eu l'occasion de travailler dans les différentes commissions et différentes présentations que nous avons pu en faire – en août 2024, nous serons dotés d'une nouvelle Délégation de Service Public. À ce jour, nous avons trois potentiels candidats qui se sont manifestés et qui ont un intérêt réel à présenter une candidature. Il s'agit pour le moment – évidemment il peut y en avoir d'autres – de trois grands noms, je dirais, du transport en France, il s'agit de Kéolis titulaire actuel de la DSP et qui est une filiale SNCF, comme tout le monde le sait. Ensuite, nous aurons RATP Dev qui, comme son nom l'indique, est effectivement une filiale de RATP dédiée aux transports urbains et interurbains sur le reste de la France hors Grand Paris. Nous avons aussi la société TRANSDEV qui est une filiale de la Caisse des Dépôts. Ce sont trois gros opérateurs de transport. Il y a également des entreprises espagnoles qui seraient éventuellement intéressées, mais sur lesquels à ce jour on n'a pas senti un intérêt maximum par rapport à notre projet.

Je vous propose de voir les principales modifications qui vont intervenir sur notre délégation :

- Optimisation des lignes par rapport au plan de circulation de la commune de Narbonne : double sens de circulation qui vient d'être mis en place et qui va nous permettre d'organiser d'une façon différente les transports.
- L'extension du périmètre de desserte pour accompagner le développement urbain notamment des quartiers : Crabit, Les Amarats, Pech Dalcy, Les Berges de la Robine et optimisation des branches de bout de ligne.
- Développement des liaisons transversales notamment de l'ouest de Narbonne vers le sud de la commune.



- Différenciation des périodes de fonctionnement du lundi au vendredi et périodes : samedi et petites vacances.

- Évidemment l'électrification des véhicules des Citadines, navettes du centre-ville de Narbonne.

Je précise que lorsqu'on vous avait présenté dans les différents groupes de travail en Conférence des Maires, on avait mis un accent sur le moment de transition énergétique que nous traversons et sur le fait qu'il y a lieu pour la collectivité de réfléchir à notre plan d'action en matière de transition énergétique et surtout en consommation d'énergie décarbonée.

Plusieurs offres sont aujourd'hui concurrentes ou complémentaires, je ne sais pas comment il faut le dire, tout en sachant que ces offres ne sont pas toutes aussi matures les unes que les autres. Vous voyez bien, au niveau du grand public, qu'un certain nombre de foyers basculent vers la solution de véhicules électriques ou hybrides, même si – et c'est un avis extrêmement personnel, permettez-moi de vous le livrer néanmoins – cela concerne des personnes relativement aisées. Je pense que les personnes dans la plus faible couche de la population ont beaucoup de mal à aller vers cette transition dans l'état actuel des choses.

Deux autres types d'énergie se font jour également, premièrement l'hydrogène dont beaucoup le monde parle et pour lequel je considère que nous aurons la véritable chance d'avoir à Port-la-Nouvelle un terminal qui sera le plus grand d'Europe. Il devrait être terminé, je crois, fin 2024 avec une station PROVIRIDIS de distribution d'hydrogène en service et qui pourra être alimentée directement par rapport à cela. Donc une possibilité de fonctionner à l'hydrogène. Je rappelle que le fonctionnement à l'hydrogène, c'est un bus électrique dont l'alimentation ne se fait pas par batteries rechargées, mais bien par la consommation de carburant hydrogène qui est compressé et sur lequel l'hydrogène propre revient dans le sens arrière pour créer de l'énergie électrique. Parmi les avantages nous pouvons citer une plus grande autonomie et parmi les inconvénients, à ce jour, beaucoup plus cher que l'énergie électrique pure.

Il y en a d'autres, mais le troisième grand secteur d'offre en carburant décarboné est le BioGNV. Le gaz naturel présente un certain nombre d'avantages. C'est une technologie éprouvée. C'est un élément qui peut être extrêmement vertueux, car via l'ensemble de l'activité agricole vous récupérez les déchets et vous en faites un gaz et ensuite vous vous servez de ce gaz pour faire fonctionner vos véhicules. Je dirais que la boucle est bouclée dans un esprit réellement d'autoconsommation sur l'ensemble des éléments. C'est une énergie qui n'est pas du tout à négliger, mais sur laquelle aujourd'hui, en peu comme pour l'hydrogène, nous sommes en attente d'un certain nombre de solutions plus pérennes. Nous avons rencontré avec les services – je remercie tous ceux qui m'ont accompagné Luca, Ludovic, Jean-Roch, Nicolas et Stéphanie qui est la cheffe de service



qui s'occupe principalement de ce contrat – nous avons voyagé afin de rencontrer différents prestataires qui fonctionnent avec telle ou telle énergie sur un certain nombre de secteurs et notamment à Perpignan, Toulouse, Pau. On a rencontré différentes méthodes.

Aujourd'hui, ce que l'on propose réellement par rapport à notre contrat, c'est d'acter la transition énergétique par des véhicules électriques sur les navettes Citadines et d'acter cette modification par ce fonctionnement puisque ce sont des éléments sur lesquels on est pratiquement sûrs d'être sur la bonne version puisque l'autonomie de ces véhicules est suffisante pour faire un trajet quotidien sans avoir besoin de recharger les véhicules en cours de journée. Quand on regarde les coûts d'acquisition, c'est une solution qui présente le meilleur rapport qualité-prix par rapport aux autres dont je vous ai dit qu'elles n'étaient pas tout à fait encore pérennes.

Je reprends la présentation :

- Distinction entre les réseaux scolaires et interurbains, accompagnée d'une rationalisation de l'offre : optimisation des itinéraires et des moyens mis en œuvre ; redéfinition de la desserte des arrêts stratégiques dans Narbonne ; rationalisation de l'offre été et adaptation de certaines lignes aux besoins touristiques ; élargissement de la période de fonctionnement pour les lignes fortes du littoral de juin et septembre.
- Évolution du transport à la demande vers un service par bassin de vie et plus réactif en termes de réservation.

À l'écoute de tous ceux que nous avons rencontrés, les Maires évidemment en premier lieu, l'ensemble de ces éléments que je viens de vous dire ont été vraiment les points forts qui ont été sollicités. On vous parle d'optimisation bien évidemment parce que pour pouvoir créer du supplément d'action et notamment vers un service de transport à la demande, il faut effectivement avoir le courage de dire que nous ne pouvons pas continuer certaines lignes, car elles mobilisent un véhicule avec une personne dedans, une fois de temps en temps. On l'a tous vu. J'en profite pour citer l'anecdote de l'Agglomération de Perpignan qui était exactement dans cette situation. Cela nous a vraiment, fortement, intéressés. Un peu comme nous, son coût de transport global dépassait son versement mobilité. C'est un élément très fort, je tiens à le rappeler. J'ai évoqué tout à l'heure 14,5 M€ de coût actuel sur notre fonctionnement et notre versement mobilité est à 8 M€. Vous voyez, le reste ce sont des recettes commerciales, ce sont d'autres éléments et notamment le Budget Général du Grand Narbonne qui met la main à la poche. L'Agglomération de Perpignan était comme nous et ils se sont fait épingleur par la Cour Régionale des Comptes en leur demandant de mettre en corrélation leur offre de transport avec le coût perçu sur le service mobilité. On pourrait conclure en disant qu'on a une offre pléthorique par rapport à notre versement transport, mais je ne pense pas que ce soit cela. Nous avons une offre qui correspond aux besoins sur lesquels



l'Agglomération a travaillé depuis de nombreuses années et réussi aujourd'hui à avoir cet élément. Il faut vraiment avoir le courage au niveau de cette DSP, je pense, d'uniformiser, de rationaliser et de proposer des choses différentes et notamment par rapport au transport à la demande non pas comme celui que nous avons aujourd'hui, mais un peu – veuillez m'excuser si je reprends à nouveau l'exemple de Perpignan – un transport de cette nature, c'est-à-dire une réservation moins d'une heure avant votre transport via des applications smartphone véritablement performantes. Il s'agit de véhicules 9 places donc conductibles par des personnes munies du permis B et donc relativement aisés à mettre en place. Voilà par rapport à cette possibilité.

Ensuite, les axes d'amélioration demandés aux candidats en complément de l'offre de transport :

- Nouveau système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs.
- Changement de prestataire suite à liquidation judiciaire de l'actuel. Cela s'impose à nous, on est bien obligés de prévoir quelque chose de différent.
- Outils permettant la régulation des horaires pour les conducteurs et l'information des voyageurs en temps réel.
- Intermodalité : améliorer les connexions entre le réseau Citibus et l'offre SNCF au niveau des Pôles d'Échanges Multimodaux de Narbonne, Leucate, Port-la-Nouvelle et entre le réseau Citibus et le réseau de transports Lio.
- Communication : améliorer la connaissance du réseau Citibus auprès de potentiels voyageurs notamment via un budget communication augmenté et un plan de communication renforcé.
- Qualité : proposer un système de contrôle qualité interne ou externe permettant d'améliorer la qualité de service proposé aux usagers.
- Open paiement : proposer le paiement par carte bancaire aux usagers à bord des véhicules.

Je tiens à vous préciser également que lorsque nous avons travaillé l'option de basculer sur la gratuité ou pas est venue dans la discussion. C'est extrêmement intéressant par rapport au sondage. En plus des élus, nous avons réalisé des sondages auprès des utilisateurs et la gratuité n'est pas du tout intervenue en premier lieu, mais en quatrième position. Les usagers demandent tout ce que je viens d'exposer c'est-à-dire un renforcement de l'offre de transport, mais pas forcément une gratuité. Nous avons donc retenu cet élément c'est pourquoi dans la DSP qui arrive, nous allons mettre ces éléments

en exergue. Il y a d'autres éléments, mais c'est un des éléments forts à la demande même des personnes qui utilisent le service.

Enfin, les caractéristiques du cahier des charges :

- C'est une Délégation de Service Public qui aura une durée de 8 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2032.

- Versement d'un forfait de charges au délégataire. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. Excusez-moi la dialectique, mais c'est le coût qui nous revient, tout simplement.

- Reversement des recettes commerciales au Grand Narbonne. Ce sont les recettes complémentaires que nous allons chercher.

- Tarification Citibus actuelle inchangée.

Je reviens sur la partie gratuité. On ne part pas de zéro, il y a quand même aujourd'hui près de la moitié de notre offre qui est gratuite. Des conditions existent par rapport aux demandeurs d'emploi, aux jeunes en recherche, il y a différentes catégories socioprofessionnelles qui bénéficient déjà de la gratuité. On peut l'estimer, par rapport à l'ensemble du service, à environ 40 %.

- Structure : demande de chiffrage auprès des candidats. Nous aurons plusieurs éléments comme le réseau actuel, un certain nombre de variantes, scénarios avec des axes d'évaluation du réseau identifié et variant en fibre dans la limite d'une enveloppe kilométrique. Il s'agit de 6 options à chiffrer.

Je voulais vous dire aussi que dans les critères – cela a été introduit suite à la rencontre que nous avons eue avec les délégués du personnel de Kéolis – nous intégrerons dans notre DSP un volet qui permettra de juger les offres en fonction du volet social présenté par l'ensemble des entreprises. J'ai été un peu long, mais c'est un sujet important qui nous concerne tous et qui est quand même extrêmement vaste.

**M. LE PRESIDENT** : C'est complet. On avait déjà eu la présentation en Conférence des Maires lors de laquelle il y a eu un débat notamment sur la gratuité. Y a-t-il des interventions ?

**Bruno BREHON** : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, le Grand Narbonne est aujourd'hui amené à surtout s'interroger, ou à se réinterroger, sur le choix du futur mode de gestion du service public de transport urbain et interurbain pour son territoire. On part donc sur une réflexion du mode de gestion – c'est ce qui est présenté dans la délibération ou en tout cas dans le rapport – sans s'interroger sur le contenu du service rendu en matière de transport



public si ce n'est quelques axes présentés aujourd'hui, mais pas dans les détails. Vous vous étiez pourtant engagés – et on en avait longuement discuté – à nous présenter une étude articulée en plusieurs éléments allant de la gestion jusqu'au levier d'une accessibilité plus libre et en passant par l'offre même de transport. Il est regrettable, voire très regrettable, qu'on nous présente un rapport qui porte quasi exclusivement sur la comparaison des modes de gestion qui n'est d'ailleurs qu'un « copier-coller » du même rapport présenté en avril 2019 en Ile-de-France par Valérie PECRESSE. Autant dire qu'on est venu nous vendre, par le biais de cabinets, un rapport déjà orienté, sorti des cartons et permettant d'asseoir votre décision sans en avoir débattu. De fait, vous avez payé des cabinets pour qu'aucun bilan ne soit présenté sur la convention qui se termine et en amont d'une décision importante au regard de cette délibération. Je le prendrai sous l'effet de l'empressement, certainement, au vu de l'arrivée de la fin de la convention actuelle et où on ne portera aucune analyse objective, indépendante des intérêts des groupes privés d'exploitation des réseaux de transport.

Personne ici ne peut croire qu'au travers des exigences de rentabilité de ces opérateurs privés, on va leur demander de fonctionner à perte. Vous avez parlé d'un certain nombre de coûts. Cela nous ramène au coût de la DSP actuelle sur ces dernières années. Ce coût de plusieurs millions d'euros – je pense que la Vice-Présidente Mme DURAND aurait quelques éléments à nous présenter – aurait eu, à juste titre, ce besoin d'être appréhendé par les élus afin de définir son utilisation soit pour améliorer le service actuel, soit pour continuer – on doit se le dire – à augmenter les dividendes de groupes tels que Kéolis.

De plus, en portant une telle délibération, c'est un renoncement à s'interroger sur les faiblesses du réseau actuel. La troisième partie du rapport nous en donne les caractéristiques au travers des principes suivants – et vous l'avez rappelé notamment dans votre présentation – rationalisation de l'offre interurbaine, dépossédant par ailleurs l'expertise de la majorité des communes sur leurs besoins qui seront compensés par le TAD (Transport à la Demande) qui a fait ses preuves comme étant trop complexe pour les usagers et inefficace face au besoin grandissant de transports collectifs. Toujours sur les principes, l'offre urbaine sera optimisée – vous l'avez rappelé encore aujourd'hui – traduisant « faire plus et mieux en consommant moins de ressources ». Enfin les propositions des candidats seront cadrées dès le départ par le respect de l'offre kilométrique actuelle.

Pour ma part, on ferme donc la porte au développement de l'offre avec un seul point apparent d'évolution : effectivement la décarbonation des deux navettes Citadines. Car même sur le renfort de l'intermodalité, avec une arrivée des PEM – je pense que Port-la-Nouvelle et Leucate sont déjà bien engagés, mais celui de Narbonne est prévu en cours de la future convention – aucune piste ambitieuse n'est contractualisée pour entrevoir un nouveau réseau – parce qu'il faudra le revoir – plus efficient et surtout complémentaire entre tous les modes de transport.



Pour finir, ici personne n'est opposé au développement du service public de transports urbains et surtout interurbains, mais au travers de ce rapport tout est ficelé pour passer rapidement sur ce sujet. C'est une délibération de blocage pour faire oublier qu'il existe d'autres pistes de travail, d'autres solutions en termes notamment de gestion, de coûts, de développement de l'offre et de garantie sociale pour les salariés qui d'ailleurs dans ce rapport sont totalement absents, même si vous l'avez effectivement annoncé en direct. Ce rapport est déjà, pour ma part, un pré arrangement avec les opérateurs pour faciliter les appels d'offres sans débat, sans contradiction, sans consultation sur les besoins. Il ne permet pas d'améliorer la qualité des milieux de vie, de l'environnement et de la santé publique et il ne contribue pas non plus au développement économique en réduisant la congestion routière qu'on aurait pu aborder dans un bilan en facilitant la mobilité et en limitant les frais de déplacement. On ne pourra donc pas voter favorablement pour ce rapport. Merci.

**Viviane DURAND** : Vous m'avez interpellée sur les finances. La redevance transport est de 8 M€ que donnent les entreprises, le coût global est de 14 M€. 3 M€ nous viennent de la Région qui complète les 8 M€ et il y a 1 M€ de recettes de la tarification. Le reste, c'est le Budget Principal qui le porte. De l'ambition, tout le monde en a, tout le monde a envie d'avoir un service de transport performant, et moi aussi, au niveau des villages, mais le coût freine quelque peu. Je crois que Jean-Louis a beaucoup étudié autour de nous les services gratuits des grosses métropoles et la différence est parlante. Je pense qu'il complétera mon propos à ce sujet.

**Gérard LUCIEN** : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je me permets lors de ce Conseil Communautaire de faire le rappel que j'ai fait lors de la Commission des Services Publics Locaux du 16 septembre concernant le transport de nos collégiens vers Narbonne depuis Treilles et Caves. J'attire votre attention sur le fait que ces enfants partent à 6h25 le matin et reviennent à 19h30 le soir. Je crois qu'il y a un gros travail à faire pour une équité d'études scolaires. Vous rendez-vous compte, revenir à 19h30 ? Les collégiens des autres communes ont déjà fait leurs devoirs, ont déjà fait une sortie et les nôtres arrivent à 19h30. J'avais demandé, lors de cette commission, si on ne pouvait pas étudier peut-être une division des transports parce que nous faisons le tour de toutes les communes. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci de votre intervention.

**Bruno BREHON** : Madame DURAND, je ne remettais pas du tout en cause le travail des équipes et encore moins le travail de M. RIO. Avant de parler du mode de gestion, on a besoin d'avoir un débat et il aurait dû avoir lieu, c'est bien le sens que j'ai posé. Quand on parle des coûts sur ces dernières années d'avoir une entreprise privée qui fait cette Délégation de Service Public, cela aurait pu être abordé avec un certain nombre d'éléments qu'on avait commencé à nous présenter. On aurait pu aborder comment faire évoluer le versement mobilité, un éventail de possibilités existe. On aurait pu aborder



aussi la gratuité parce qu'elle existe déjà en partie notamment pour les seniors, depuis un moment, elle existe au travers de la navette Citadine. On aurait pu avoir un moment d'échange sur des objectifs notamment pour la jeunesse. Ce n'est pas abordé et du coup je me permets de dire qu'on ne peut pas avancer d'abord le mode de gestion sans avoir abordé les éléments qu'on veut faire évoluer sur notre transport public.

Puis, il y a d'autres exemples. Tout à l'heure on parlait des Zones d'Activités sur notre territoire. C'est voté ici en Conseil Communautaire. Il y en a un certain nombre, il y a une belle liste. Elles vont continuer à grandir puisque des projets sont en cours. La majorité de ces Zones d'Activités qui présentent un certain nombre de salariés ne sont pas desservies. Cela aurait pu être aussi un élément à aborder dans le futur réseau tout comme l'arrivée du PEM à Narbonne qui va bouleverser complètement le réseau actuel. Quand on voit les avenants au fur et à mesure qu'on a apporté dans cette convention actuelle, chaque fois le coût – je pense que Mme la Vice-Présidente aux finances l'a vu – n'est pas moindre. C'est pour cela que je dis qu'avant le mode de gestion, globalement, on aurait mieux fait d'avoir un débat entre tous les élus sur ce qu'on veut faire évoluer clairement sur notre transport public. Aujourd'hui on ne l'a pas et c'est regrettable.

**Bernard DEVIC** : Sans vouloir alourdir le débat et en complément de ce que vient d'évoquer notre collègue le Maire de Treilles, je voudrais revenir très rapidement sur la présentation faite par Jean-Louis par rapport au choix de mode de gestion. Dans la carte présentée – je me méfie de la force des mots – il est noté par rapport à la ligne 16 : « suppression ». Le mot suppression est un mot dangereux, j'aimerais que l'on mette « étude d'une évolution ». Que l'on mette déjà comme un a priori « suppression », les Maires de Caves et de Treilles n'ont pas acté sur ce point. C'est une petite remarque sémantique. Dans la vision républicaine du traitement égalitaire de nos citoyens, sans reprendre ce qu'est une DSP, il faut faire attention aux mots. Je fais confiance à Jean-Louis là-dessus.

**Jean-Louis RIO** : Tu as raison. On va regarder, le mot suppression n'est pas forcément adapté et c'est bien « l'adéquation ». Je ne vais pas reprendre l'intégralité de ce qui vient d'être dit puisqu'effectivement vous avez une appréciation différente de la nôtre. Nous sommes aujourd'hui pour avoir un choix du mode de gestion c'est-à-dire, grosso modo, quelle méthode nous employons. Pour être vraiment très direct : passe-t-on en régie ou reste-t-on sur une base de DSP ? C'est au Conseil Communautaire d'en débattre et de le voter. J'ai peut-être été un peu brouillon, vous m'excuserez parce que le débat est effectivement relativement vaste, mais la délibération aujourd'hui est celle-là. Concrètement, on choisit un mode de gestion par rapport à ce que nous allons réaliser. La proposition qui vous est faite est de rester sur le mode de la DSP et je vous ai fait une présentation des différents éléments qui sont issus d'une large concertation. Je respecte, Bruno, tout ce que tu viens de dire et on ne peut qu'être d'accord sur l'ensemble des éléments, c'est absolument évident. Nous avons invité tous les Maires qui le souhaitaient à venir assister à nos commissions qui nous ont permis d'avancer sur ce cahier des



charges. Le cahier des charges n'a pas été rédigé par les services sans tenir compte de l'ensemble des éléments. Bien évidemment, on ne peut pas faire l'intégralité de ce que nous souhaiterions. Nous sommes effectivement encadrés – Viviane l'a dit tout à l'heure – sur un coût éventuel et je pense que les modifications que nous envisageons amèneront de toute façon un coût supplémentaire qu'il sera demandé à l'Agglomération de supporter. L'offre de transport risque d'être augmentée et, bien évidemment, la part mise par l'Agglomération sur le sujet risque d'être plus importante.

Tu parlais, Bruno, de faire évoluer le versement mobilité. Nous l'avons étudié, nous n'avons aujourd'hui aucune possibilité de faire évoluer ce taux de mobilité puisque nous sommes au plafond. Le législateur était en train de débattre sur le sujet, aujourd'hui c'est un statu quo et nous n'avons pas d'éléments probants quant à une modification de ce versement transport. Dans l'état actuel des choses, oui, il s'agit de 14,5 M€ de coût de service et de 8 M€ de versement mobilité avec tout ce qui a rappelé Viviane, bien sûr (3,5 M€ de la région, 1,3 M€ de recettes commerciales et l'apport du Budget de l'Agglo d'environ 2 M€ sur l'ensemble du service). Après, c'est un service qu'on a vraiment construit avec l'ensemble des acteurs. Je le rappelle, cela n'apparaît peut-être pas, mais ce n'est pas un secret, nous avons travaillé également avec les délégués du personnel de la société Kéolis notamment sur un certain nombre de désaccords et de gênes qu'ils avaient, faisant remonter un mauvais entretien des véhicules ainsi qu'un certain nombre de manques. On vient successivement d'envoyer deux ou trois lettres recommandées au prestataire actuel pour lui rappeler ses devoirs en la matière. Ce sont des éléments intéressants et qui seront analysés, bien évidemment, sur les réponses qui nous seront faites par les différents opérateurs.

On ne partage pas l'ensemble des éléments, mais j'espère, Bruno, qu'on pourra en rediscuter. Je précise que dans ce que nous mettons en consultation, un certain nombre de choses sont positionnées et actées comme par exemple la transition énergétique avec des véhicules électriques. Nous laissons une offre libre à l'ensemble des opérateurs pour nous proposer des solutions que nous n'aurions pas envisagées. La commission de DSP, présidée par le Maire de Port-la-Nouvelle, aura à étudier l'ensemble de ces éléments proposés dans ces différentes offres. Dans l'offre, nous avons également décomposé un certain nombre d'options que nous pourrions faire démarrer à n'importe quel moment de notre DSP qui va durer 8 ans. Je rappelle aussi que, compte tenu de la transition énergétique, l'offre actuelle n'est pas totalement mature pour l'ensemble des énergies. Dans le contrat qui se termine, nous en sommes au seizième avenant. Ce n'est pas parce qu'on a été imprécis, mais la vie évolue et on est bien obligé de faire évoluer l'ensemble des choses. Je ne doute pas que la prochaine convention, malgré tout l'intérêt et le travail que nous y portons, n'aura pas des avenants à venir sur la gestion future.

**M. LE PRESIDENT** : Si vous me permettez, deux observations. La première, on avait tous les deux la même analyse sur le devenir de notre transport et j'étais satisfait quand Montpellier a annoncé que l'Agglomération mettait la gratuité. Jean-Louis a été amené à



rencontrer Mme FRÊCHE qui est en charge de ce dossier pour avoir des éléments et autres. J'ai tout mis au fond de la poche avec le mouchoir dessus dans la mesure où, à l'occasion d'une Conférence des Maires, j'ai constaté que la majorité des Maires était favorable à l'amélioration du transport à la demande par rapport à la gratuité. Le deuxième point porte sur la transformation du parc de bus et d'autobus en ces nouveaux moyens de carburation. Là aussi, il faut admettre qu'on ne pourra pas tout changer le jour même. Il faudra un plan pour arriver à changer compte tenu du coût que cela représente.

Enfin, je voudrais dire que – Jean-Louis ne l'a pas précisé – il va falloir vous apporter des éléments complémentaires. Aujourd'hui l'Agglomération, de manière à permettre une meilleure concurrence sur l'appel d'offres de la part de ces sociétés, est en train de travailler sur le rachat du parc, tout ou partie. Nous nous heurtons à certains silences de la part de la société Kéolis. Effectivement, si le Grand Narbonne ne devient pas propriétaire de ce parc, il n'y en a pas beaucoup qui se présenteront puisqu'ils ne pourront pas l'acquérir. Le Grand Narbonne est en train de le faire. Je ne sais pas si Jean-Louis peut parler des avancements et actuelles discussions que vous avez sur ce rachat qui est à mes yeux important puisque cela ouvre à la concurrence, au contraire, la possibilité du Grand Narbonne de mettre à disposition ce parc. La concurrence pourrait venir avec une économie pour nous plus importante avec des prix plus intéressants. Jean-Louis, pouvez-vous dire un mot à ce sujet, s'il vous plaît ?

**Jean-Louis RIO** : Sitôt que nous avons commencé à étudier la nouvelle DSP à venir, est rapidement intervenu un élément clé c'est-à-dire la possession des véhicules. Vous comprenez bien que si les véhicules revenaient au délégataire actuel, il n'y avait pas de concurrence puisque les autres opérateurs n'auraient jamais été en capacité de venir avec 100 autocars. On parlait surtout des autocars puisque, rapidement, on s'est rendu compte que de toute façon les autobus urbains nous revenaient de droit. Par contre il y avait un gros litige sur les autocars. Une étude a été réalisée par la Direction des services financiers pour savoir de quelle façon on pourrait être sur une équité pour l'ensemble des prestataires qui seraient amenés à répondre et donc avoir ce retour des biens de la DSP au Grand Narbonne qui seraient ainsi mis à disposition du prestataire à venir. On a eu un grand débat notamment au niveau juridique. On a eu la consultation de deux ou trois avocats et pas toujours les mêmes réponses d'ailleurs. Finalement c'est tranché, le retour de l'ensemble des véhicules est acté et on peut véritablement avoir d'abord de la concurrence parmi les différents prestataires et, deuxièmement, une clarté plus évidente par rapport à nos investissements futurs.

Je rappelle que, bien évidemment, en parlant d'avenant, nous sommes en attente de la maturation des autres énergies sur lesquelles je ne vous cache pas que nous portons un grand intérêt à étudier que ce soit la piste hydrogène que ce soit la piste GNV. Les deux ont des avantages et inconvénients mais surtout, par rapport à la longueur de nos réseaux comme par exemple jusqu'à Bize, on se rend bien compte que de toute façon l'électricité



ne pourra pas répondre à ces demandes. Il faut qu'on trouve des solutions alternatives qui nous permettent d'être dans une offre de plus en plus décarbonée à l'avenir.

Pour revenir sur l'aspect gratuité, comme l'a dit le Président et Maire de Narbonne, cela a été un sujet évoqué et tranché en Conférence des Maires parce qu'effectivement, forts du sondage et forts des coûts... Il faut que vous sachiez que compte tenu de notre investissement global, si nous étions passés sur une gratuité... Et je rappelle que nous avons déjà plus de 50 % de nos offres qui sont aujourd'hui en gratuité et avec des coûts pour l'utilisateur, je pense notamment aux étudiants, de 80 € par an tous transports confondus. Un coût plus bas et notamment plus bas que les collectivités qui nous entourent. On pense réellement être sur une offre satisfaisante et suffisante. Pour ne revenir à la gratuité pure, il faut savoir que si on avait basculé dans cette gratuité pure, nous étions d'un seul coup assujettis à la TVA et le fait de passer en gratuité nous coûtait d'entrée de jeu 2 M€ supplémentaires. Ce coût, compte tenu des 14,5 M€ actuels, si on avait basculé sur la gratuité, nous empêchait totalement d'avoir une offre de transports complémentaires. Le choix a été fait en Conférence des Maires – comme le disait M. le Président – de rester sur une offre complémentaire et de ne pas basculer sur la gratuité intégrale.

Lorsque nous avons rencontré Mme FRÊCHE, élue à Montpellier, le coût du transport global à Montpellier est de 95 M€, le coût de leur versement transport est de 105 M€. Effectivement, quand vous avez l'argent dans la poche, passez à la gratuité ne vous coûte rien. Ce n'est pas notre cas. Lorsqu'on a interrogé également l'Agglomération de Montpellier, ils étaient exactement dans la même situation que nous. J'ajouterais que sur la solution gratuité, par exemple, les salariés Kéolis y étaient absolument défavorables pour une raison relativement évidente pour eux. Ils avaient le retour de leurs autres collègues dans d'autres régions et ceux qui avaient basculé dans la gratuité disaient, je cite leurs mots : « Aujourd'hui, nous ne sommes plus que le prolongement du volant, les gens, il n'y a même plus un bonjour ni rien ». C'est-à-dire que le rapport aux machinistes est devenu complètement absent et avec des incivilités renforcées dans ces réseaux gratuits. S'ajoutait, par rapport au personnel, la crainte – il faut aussi le dire, c'était une de leurs interrogations – lorsqu'ils sont chargés d'encaisser la vente des tickets, ils bénéficient d'une petite prime sur leur salaire. Le fait de basculer en gratuité, les collègues des autres réseaux disent l'avoir perdue. Ce sont les éléments qui ont fait que les représentants des délégués du personnel nous ont vraiment dit être absolument opposés à cette gratuité. Ce sont les différents éléments qui nous ont conduits à ne pas retenir cette solution par rapport à notre appel d'offres.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Jean-Louis. On va laisser la parole à M. BREHON.

**Bruno BREHON** : Je vais essayer d'être rapide. Effectivement, il y a beaucoup de débats à avoir et je le dis depuis le début, on aurait dû avoir ce débat avant de mettre sur la table le rapport d'un choix sur la future gestion des transports publics. La gratuité est l'un des



leviers pour réussir un certain nombre de choses. Cela fait le lien avec les usagers et je reprends juste les éléments de tout à l'heure quand vous êtes intervenu. Un certain nombre de foyers sont en souffrance. Oui, ils ne peuvent pas s'acheter des voitures électriques. Certains, même beaucoup, n'ont même pas de véhicule et c'est un moyen aussi de pouvoir améliorer leurs déplacements. C'est un cercle aussi. Vous parliez de la métropole de Montpellier. Certes, un versement mobilité supérieur à leur budget transport, ceci étant quand on a un mauvais transport public, les entreprises ne s'installent pas et ainsi de suite et quand elles s'installent, c'est le versement mobilité qui augmente. En effet, à partir du moment où elles arrivent, au-delà de 11 salariés, cela rentre en compte.

Sur les salariés, les chauffeurs de bus et de car, oui, effectivement ce n'est pas contre la gratuité, pas du tout, c'est contre le fait de perdre une qualification et donc une perte en termes de rémunération. Certaines collectivités ont fait maintenir le niveau de rémunération malgré la mise en place de la gratuité. On peut parler de beaucoup d'éléments. Je reviendrais précisément sur le sujet du mode de gestion puisque c'est le sujet abordé dans le rapport et notamment en disant que la DSP évite le risque industriel et commercial. Vous avez abordé le sujet du matériel roulant duquel les usagers se plaignent et les salariés aussi. Il y a un vrai problème de maintenance courante et pérenne. Il y avait le sujet supplémentaire de la propriété des bus et des cars. On voit bien que cela a déjà amené un problème. Cela ne nous a pas permis d'avoir un service public de qualité à cause de tout un tas de choses qui ne fonctionnent pas donc on n'évite pas le risque industriel même si le Grand Narbonne est propriétaire du dépôt de maintenance. Sur le risque commercial, dernièrement, on a eu à partager les pertes commerciales de quelques mois en arrière. Là aussi, on ne s'évite pas le risque commercial. Tout compte fait, d'avoir une DSP qui coûte quoi qu'on puisse en dire puisqu'il faut rémunérer cette entreprise privée, elle alimente un certain nombre de dividendes. Je pense qu'on aurait pu faire autrement, mais cela veut dire qu'on aurait dû avoir le débat sur l'ensemble des éléments. Certes, il y a peut-être urgence de la date fatidique du 31 août, mais il y a aussi des possibilités de proroger une DSP actuelle et étendre le chemin pour améliorer tout cela. Aujourd'hui, c'est bloqué et c'est bien pour cela que j'ai parlé d'un rapport de blocage.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 64 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention

*(Départ de Joël HERNANDEZ à 11h59.)*

## **INTERMODALITE**

Rapporteur : Alain FABRE

### **46. Approbation des conventions relatives au projet de Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan**

**Alain FABRE** : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de l'approbation des conventions relatives au projet de Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan qui émanent de décisions de la société de financement qui gère l'avenir de cette ligne sur notre territoire, présidée par la Présidente de la Région Carole DELGA. La loi d'orientation des mobilités, publiée le 26 décembre 2019, affiche un calendrier de réalisation de cette ligne avec notamment un engagement de travaux de la section Montpellier-Béziers à l'horizon 2029 et celle de Béziers-Perpignan à échéance de 20 ans donc en 2039. Le 7 avril 2002, la commission d'enquête a donné un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la première phase de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan entre Montpellier et Béziers. Le décret du 16 février 2023, tout à fait récent, déclare d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation de la Ligne ferroviaire Nouvelle entre Montpellier et Béziers, première phase du projet. Conformément au protocole d'intention, il convient de poursuivre les réflexions sur la phase 2. Ainsi les partenaires du projet de la LNMP ont décidé de signer deux conventions dont une relative au financement des études et des procédures complémentaires à engager préalablement au lancement de la phase 1 du projet de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

*(Départ de Gérard LACOMBE à 12h00.)*

Cette convention est évaluée à 24 185 000 € courants. La participation financière du Grand Narbonne interviendra à hauteur de 1,655 % soit 400 000 € HT courants. La deuxième est une convention relative au financement des acquisitions foncières sur la ligne « tranche 1 ». Cette convention est évaluée à 13 200 000 €. La participation financière, à même hauteur de pourcentage, sera donc de 198 600 € HT. Un Copil est prévu le 25 septembre en préfecture de Région, par visio, et M. le Président y participera.

Vu les différentes lois, décisions ministérielles, décrets, délibérations de l'Agglo ; considérant le SCoT de la Narbonnaise et le projet du Grand Narbonne 2030 et le protocole d'intention de financement ; dans ce contexte, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les termes de ces deux conventions de financement et d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif, technique et financier se rapportant à ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, Alain. Y a-t-il des interventions sur ces conventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.



Le Conseil approuve cette délibération par 66 votes pour et 1 abstention

#### **47. Offre de concours pour la réalisation du pôle d'échanges de Montredon-des-Corbières**

**Alain FABRE** : Là aussi, cela concerne l'offre de concours pour la réalisation du pôle d'échanges à Montredon-des-Corbières. Le Grand Narbonne va réaliser des travaux le long de la départementale 6113 sur la ZA Plaine Nord, Avenue de Louate, pour construire un Pôle d'Échanges Multimodal. Cet espace permettra de recevoir les véhicules de transports en commun, les usagers dans les conditions de sécurité requises (quai accessible, éclairage et marquage au sol) ainsi qu'abris notamment en période de pluie. Ce pôle sera principalement utilisé par la ligne 12 du réseau Citibus qui dessert l'Hôpital Privé du Grand Narbonne, scolaires et, très important, Lio de la Région. Nous sommes arrivés à un accord, c'est parfait.

Considérant que la desserte renforcée de l'Hôpital Privé va considérablement augmenter la fréquentation de la ligne 12, la société de l'Hôpital Privé du Grand Narbonne souhaite verser au Grand Narbonne une offre de concours pour la réalisation de ce projet à hauteur de 150 000 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le contrat d'offre de concours et d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif et technique relatif à ce dossier. Nous envisageons le commencement des travaux fin d'année 2023.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Jean-Marc JANSANA** : Merci, Monsieur le Président. Merci, Alain, pour cette présentation. Très rapidement, c'est une bonne nouvelle de voir ce dossier avancer. Je tiens à remercier tout d'abord tous ceux qui ont contribué à la desserte de l'HPGN par la ligne 12, bien évidemment les Vice-Présidents, mais aussi les techniciens. Concernant ce pôle d'échanges, c'est une délibération du Bureau Communautaire qui date de janvier 2021. Les Maires des cinq villages concernés avaient fait un courrier dans ce sens en février 2023 parce qu'il s'agit vraiment d'un sujet de sécurité et pas de confort. En l'occurrence les 10 000 usagers sont jetés en pâture sur ma Zone d'Activité et font peser sur la responsabilité du Maire pas mal de difficultés. On va travailler notamment avec les entreprises qui ont pris l'habitude de stationner leurs poids lourds sur cet ensemble. C'est une bonne chose aussi, Alain, et je t'en remercie, d'avoir relié Lio. On voit que dans cette délibération, c'est le HPGN qui vient pallier apparemment l'absence de financement par la Région, alors qu'en 2021 c'était demandé. Actuellement, un décalage s'opère entre la ligne 12 et la ligne 406 et pas mal de collégiens qui se rendent sur Lézignan n'ont plus la coordination entre la ligne 12 et la ligne 406 de Lio. La ligne 406 s'arrête, on le sait, au bord du rond-point de la Porte des Corbières et c'est une difficulté en termes de sécurité. Tout simplement vous dire que les cinq Maires – je me fais leur porte-parole – on est tous ravis de cet aménagement. Sachez aussi que j'ai proposé à Stéphanie TRANI et à Olivier DAÏDÉ de réserver le parking de la salle polyvalente de Montredon en compensation

puisque – j’espère qu’ils vont avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint – si les travaux devaient durer, il peut y avoir la possibilité de déplacer provisoirement, à 500 m, le pôle d’échanges sur la salle polyvalente pour favoriser les travaux. Merci, Alain.

**Magali VERGNES** : Pour appuyer les dires du collègue de Montredon, un grand merci parce que ce dossier date d’il y a des années. Je pense que pendant l’ancien mandat on en parlait déjà. C’était une nécessité, c’était primordial pour la sécurité de tous les enfants de Bizanet, Montredon, Névian, de Raissac et de Villedaigne. Merci à tout le monde. Comme quoi, en persistant, on arrive à tout. Vivement que ces travaux aient lieu.

**Alain FABRE** : Il convient de remercier les services financiers ainsi que la décision du Président qui ont fait aboutir ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Je tiens à signaler, Alain, qu’il sera complété par l’aménagement d’un stationnement entre la départementale et le PEM. Cela se travaille avec les services du Département actuellement. Les plans sont finalisés, il manque maintenant l’accord technique sur la réalisation notamment par rapport à l’évacuation des eaux. Y a-t-il d’autres interventions ? S’il n’y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l’unanimité

#### 48. Approbation du Plan Des Mobilités Actives du Grand Narbonne

##### Projection d’un PowerPoint

**Alain FABRE** : C’est un dossier mené et je remercie d’entrée le service qui a pédalé durement pour pouvoir le sortir dans les délais.

C’est un document concerté et la concertation a été poussée au maximum. C’est un diagnostic suite à la consultation de l’ensemble des communes sur l’existant et les projets en termes de modes actifs. 5 ateliers territoriaux ont été organisés avec les communes et les partenaires. La présentation du document finalisé a été faite en Conférence des Maires, au Conseil Départemental de l’Aude, en Conseil de Développement, au comité des partenaires mobilité ainsi qu’à toutes les communes. La dernière consultation a eu lieu d’ailleurs mardi après-midi avec des zooms sur les communes qui ont pu examiner en précision l’empreinte et les réseaux sur leur territoire. 10 actions sont à mener. L’action 1 « mettre en œuvre un réseau cyclable d’Agglomération » est l’objet de la délibération d’aujourd’hui. Ensuite, 10 autres actions que vous pouvez lire, car vous aviez tout cela dans votre dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Dans le cadre des actions, il y a la fête du vélo ce week-end.



**Alain FABRE** : J'allais conclure par cela. Je le dis d'ores et déjà, le 23, samedi matin aura lieu la fête du vélo du Grand Narbonne qui se déroule sur le Quai Mirabeau. Cette année nous avons innové, on a essayé d'ouvrir des portes moins traditionnelles pour accéder au vélo et attirer l'attention du jeune public et du public majeur aussi. On a fait venir l'équipe de France de BMX avec le vice-champion d'Europe et qui va être le compétiteur français aux Jeux olympiques l'année prochaine. Toute l'équipe Élite, mais également l'équipe Espoir de l'équipe de France seront présentes et feront des démonstrations tout au long de la journée. Il y aura aussi la remise des diplômes de l'ADEME au niveau des différentes communes par rapport à leurs actions en faveur de la mobilité.

Le plan des mobilités actives, on a un premier tracé sur Narbonne puisqu'il y a une densité importante. Ensuite, on a hiérarchisé les différents circuits puisqu'il y a des supra communautaires, des niveaux 1, 2, 3 et hors Agglomération. On en avait convenu et on a mis en place également les modalités de financement du niveau supra communautaire avec un type de financement adapté ainsi que pour les niveaux 1, 2 et 3. Nous avons tenu à ce qu'il y ait une répartition des subventions à hauteur de 40 % quel que soit le niveau, y compris pour les villages quels que soient les niveaux de classement des pistes. Le Grand Narbonne peut être maître d'ouvrage des axes hors Agglomération. Il a également l'obligation de respect des règles du CEREMA qui est notre agent réglementaire, hors impossibilité technique avérée. Le budget annuel de participation aux communes pour l'ensemble est de 150 000 €. Néanmoins, il existe une aide plafonnée à 5 000 € du kilomètre pour les voies partagées et 40 000 € du kilomètre pour les voies en sites propres. Le budget annuel des modes actifs a été doublé à 2 M€ – je remercie là aussi le service financier – ce qui permet le financement des études et des travaux (axes des niveaux supra et niveau 1) ; le jalonnement des itinéraires cyclables communautaires ; le financement des équipements de service type boxes à vélos, totems et réparations et le fonds de concours aux communes.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

## **POLITIQUE FONCIÈRE**

Rapporteur : Jean-Louis RIO

**49. Convention préopérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et la commune de Marcorignan pour le secteur « Centre ancien » 2023-2028**

**Jean-Louis RIO** : Merci, Monsieur le Président. Classiquement, c'est une opération sur laquelle nous avons une convention tripartite avec la commune de Marcorignan et l'EPF Occitanie de façon à pouvoir intervenir sur l'opération de revitalisation du centre ancien de la commune de Marcorignan. Comme je le disais tout à l'heure lors de la coupure, il y aura effectivement nécessité pour la commune de Marcorignan de passer une délibération et je me tourne vers Nicolas pour leur envoyer le modèle de délibération. Voilà la réponse pour Éric qui m'avait posé la question tout à l'heure.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Il faut voter.

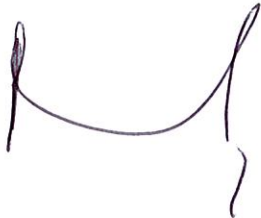
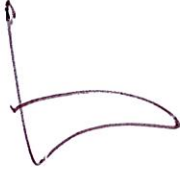
Le Conseil approuve cette délibération par 66 votes pour et 1 abstention

Un Conseil Communautaire va être fixé au mois de novembre, le prochain n'étant qu'en décembre. Il est difficile de fixer une date en raison des vacances scolaires, du Salon des Maires et en raison d'impératifs de libération de la salle. La date vous sera annoncée et ensuite la procédure habituelle. Merci et bon appétit.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h14)*



Narbonne le 25 octobre 2023,

 <p><b>Bertrand MALQUIER,</b> Président du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération</p>	 <p><b>Alain VIALADE,</b> Conseiller communautaire délégué</p>
---	---